



RAPPORT ANNUEL

Secteur de la Prévoyance Sociale

20
22

Sommaire

A. Missions de l'Autorité en matière de prévoyance sociale	5
1. Missions	5
2. Organismes sous contrôle	5
B. Cadre général et présentation du secteur de la prévoyance sociale	5
C. Faits marquants	7
D. Environnement national	9
PARTIE I : SECTEUR DE LA RETRAITE	11
A. Démographie	13
1. Régimes de base	13
2. Régimes complémentaires	14
B. Données financières	15
1. Régimes de base	15
2. Régimes complémentaires	16
C. Pérennité financière	17
PARTIE II : ASSURANCE MALADIE OBLIGATOIRE DE BASE ET SECTEUR DE LA MUTUALITÉ	19
A. Assurance maladie obligatoire de base	21
1. Démographie	21
2. Données financières	22
B. Secteur de la mutualité	23
1. Démographie	23
2. Données financières	24
PARTIE III : CAISSE NATIONALE DE RETRAITES ET D'ASSURANCES	25
1. Démographie	27
2. Données financières	28
PARTIE IV : CAHIER STATISTIQUE	29
A. Secteur de la retraite	30
B. Assurance maladie obligatoire de base	38
C. Secteur de la mutualité	46
D. Caisse Nationale de Retraites et d'Assurances	49
Liste des figures	52
Liste des tableaux	52
Annexes	54
Annexe 1. Glossaire	56
Annexe 2. Sigles et Abréviations	59
Annexe 3. Principales hypothèses des projections actuarielles des régimes de retraite	61

A. Missions de l'Autorité en matière de prévoyance sociale

1. Missions

Personne morale de droit public dotée de l'autonomie financière, l'Autorité de Contrôle des assurances et de la prévoyance Sociale (ACAPS) exerce le contrôle et la supervision sur les organismes de prévoyance sociale. L'objectif ultime à travers sa mission est de veiller à la protection des droits des assurés, adhérents et bénéficiaires des organismes soumis à son contrôle. Cette mission consiste principalement à :

- Contrôler les caisses qui gèrent des régimes de retraite et les organismes gestionnaires des régimes de l'assurance maladie obligatoire et veiller à la pérennité de ces régimes ;
- Contrôler les sociétés mutualistes conformément aux dispositions du dahir n° 1-57-187 du 24 Joumada II 1383 (12 novembre 1963) portant statut de la mutualité ;
- Suivre les pratiques des organismes de prévoyance sociale et instruire les réclamations relatives aux opérations pratiquées par ces organismes.

2. Organismes sous contrôle

Sont soumis au contrôle de l'Autorité :

- Les organismes de droit public qui pratiquent ou gèrent des opérations de retraite régis par une loi spécifique (CMR, CNSS et RCAR) ;
- Les sociétés mutuelles de retraite qui gèrent les opérations de retraite fonctionnant par répartition ou par répartition et capitalisation (CIMR) ;
- Les Caisses internes au sein de personnes de droit public gérant des régimes de retraite qui fonctionnent par répartition ou par répartition et capitalisation (BAM et ONEE) ;
- Les organismes gestionnaires de l'assurance maladie obligatoire de base (CNOPS et CNSS) ;
- Les sociétés mutualistes régies par le dahir du 12 novembre 1963 précité, à l'exception de celles constituées dans les Forces Armées Royales et dans les Forces Auxiliaires ;
- La Caisse Nationale de Retraites et d'Assurances (CNRA).

B. Cadre général et présentation du secteur de la prévoyance sociale

En application des dispositions de l'article 9 de la loi n° 64-12 portant sa création, l'ACAPS publie annuellement un rapport sur le secteur de la prévoyance sociale. Ce rapport présente l'activité des organismes de retraite, des organismes gestionnaires de l'assurance maladie obligatoire de base et des sociétés mutualistes à travers la description de l'évolution de leurs principaux agrégats et indicateurs démographiques et financiers.

Le secteur de la retraite est composé de sept régimes de base, à savoir, les régimes des pensions civiles et militaires gérés par la Caisse marocaine des retraites (CMR-RPC et CMR-RPM), le régime général du Régime collectif d'allocation de retraite (RCAR-RG), le régime de la sécurité sociale et le régime des pensions des travailleurs non-salariés¹ gérés par la CNSS ainsi que deux régimes de retraite internes de Bank Al Maghrib (BAM) et de l'Office National de l'Electricité et de l'Eau Potable² (ONEE). Le système

¹ Le présent rapport ne tient pas compte des données démographiques et financières concernant ce régime, qui ne sont pas encore disponibles.

² Régime semi fermé depuis 2001 et auquel sont affiliés les salariés de la branche électricité. Les salariés de la branche eau sont affiliés au régime des pensions civiles (CMR-RPC).

de retraite comporte également trois régimes complémentaires facultatifs : le régime de la Caisse interprofessionnelle marocaine de retraite (CIMR), le régime complémentaire du RCAR (RCAR-RC) pour les affiliés du régime général RCAR-RG, ainsi que le régime ATTAKMILI géré par la CMR, destiné aux affiliés des régimes des pensions civiles et militaires.

En termes de prestations, les deux régimes gérés par la CMR (CMR-RPC et CMR-RPM) octroient des pensions de retraite (vieillesse), des pensions d'invalidité, des pensions de survivants et des allocations familiales aux bénéficiaires de pensions.

Les prestations du régime de la sécurité sociale géré par la CNSS sont réparties en trois branches :

- La branche long-terme (pension de vieillesse, pension d'invalidité et pension de survivants) ;
- La branche allocations familiales (prestations octroyées aussi bien aux actifs cotisants du régime qu'aux bénéficiaires de pensions)
- La branche court-terme qui englobe les indemnités de maladie et accidents (non régies par la législation sur les accidents de travail et maladies professionnelles AT/MP), de maternité, les indemnités de perte d'emploi (IPE) ainsi que les allocations en cas de décès.

Le RCAR sert à ses affiliés des pensions de retraite, d'invalidité et de décès et ce, au titre des deux régimes général et complémentaire. Le régime général sert, en outre, des allocations familiales aux bénéficiaires de pensions.

Pour leur part, les régimes spéciaux (régime interne de BAM et celui de l'ONEE) assurent à leurs affiliés les mêmes prestations que celles des régimes à caractère général, à savoir des pensions de vieillesse, de survivants, et d'invalidité ainsi que des allocations familiales.

En ce qui concerne les prestations de la CIMR, elles regroupent principalement les pensions de retraite, d'invalidité et d'ayants droit (survivants), avec la possibilité de liquider une partie des droits sous forme de capital.

S'agissant de la couverture médicale, l'assurance maladie obligatoire AMO, instaurée par la loi n° 65-00 relative à l'assurance maladie obligatoire s'est enrichie d'un régime institué au profit des personnes qui ne peuvent pas s'acquitter de leurs cotisations, connu sous le nom d'AMO-TADAMON. Ainsi, l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO), est désormais composée des cinq régimes suivants :

- Un régime pour les salariés et les titulaires de pensions du secteur privé (AMO-CNSS), un régime pour les travailleurs non-salariés³ (AMO-TNS) et un régime pour les personnes ne pouvant s'acquitter des cotisations⁴ (AMO-TADAMON) gérés par la CNSS ;
- Un régime pour les salariés et les titulaires de pensions des secteurs public et semi public (AMO-CNOPS) et un régime au profit des étudiants (AMO-Etudiants), gérés par la Caisse Nationale des Organismes de Prévoyance Sociale.

L'AMO donne aux assurés le droit au remboursement ou à la prise en charge directe des frais de soins curatifs, préventifs et de réhabilitation.

Le secteur de la mutualité est constitué, quant à lui, de 28 sociétés mutualistes (y compris la CNOPS), dont 24 sont soumises au contrôle de l'Autorité. Celles-ci assurent à leurs adhérents et aux membres

³ Le présent rapport ne tient pas compte des données démographiques concernant ce régime, qui ne sont pas encore disponibles.

⁴ Le présent rapport ne tient pas compte des données démographiques et financières concernant ce régime, qui ne sont pas encore disponibles.

de leurs familles une couverture médicale de base et/ou complémentaire ainsi qu'une couverture contre les risques de décès, de vieillesse, d'invalidité et d'accidents dans le cadre de caisses autonomes. Les sociétés mutualistes peuvent également créer et gérer des œuvres sociales au profit de leurs adhérents et des membres de leurs familles.

La Caisse Nationale de Retraites et d'Assurances (CNRA) a été créée par le dahir n° 1-59-301 du 27 octobre 1959, tel qu'il a été complété et modifié par la loi n° 85-12 promulguée par le dahir n° 1-14-131 du 31 juillet 2014. Elle est chargée de la gestion des rentes allouées en réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles, des accidents de la circulation et des accidents de droit commun. Elle peut également gérer des régimes de retraites créés en vertu de législations spécifiques et, à ce titre, elle gère le RCAR, comme elle peut gérer pour compte d'autres régimes ou prestations. Elle est, par ailleurs, habilitée à consentir des assurances portant exclusivement sur des produits de capitalisation.

Ce rapport décrit l'évolution des principaux agrégats démographiques et financiers de l'ensemble de ces organismes de prévoyance sociale⁵ au titre de l'exercice 2022 à l'exception du secteur de la mutualité pour lequel la description portera sur l'exercice 2021 et s'effectuera sur la base des données des sociétés mutualistes soumises au contrôle de l'Autorité qui ont communiqué à cette dernière leurs données.

C. Faits marquants

Sur le plan réglementaire, l'année 2022 a connu la publication au Bulletin officiel de plusieurs textes relatifs à la prévoyance sociale :

- | | |
|----------------------------|--|
| Le 3 février 2022 | Décret n° 2-21-1074 du 25 janvier 2022 complétant le décret n° 2-13-24 du 26 février 2013 fixant la liste des établissements publics soumis au contrôle d'accompagnement, par lequel la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) intègre la liste des établissements soumis à ce contrôle (<i>BO n° 7062</i>). |
| Le 3 mars 2022 | Décret n° 2-22-034 du 15 février 2022 complétant le décret n° 2-13-24 du 26 février 2013 fixant la liste des établissements publics soumis au contrôle d'accompagnement, par lequel la Caisse Marocaine des Retraites (CMR) intègre la liste des établissements soumis à ce contrôle (<i>BO n° 7070</i>). |
| Le 11 août 2022 | Décret n° 2-22-501 du 3 août 2022 modifiant le décret n° 2-95-749 du 20 novembre 1996 pris en application de la loi n° 43-95 portant réorganisation de la Caisse Marocaine des Retraites. D'une part, la composition du Conseil d'administration de la CMR a été modifiée pour se conformer aux nouvelles attributions gouvernementales et, d'autre part, le montant minimum de la provision de prévoyance retraite pour les régimes des pensions civiles et militaires a été fixé à l'équivalent des dépenses constatées lors du dernier exercice, au lieu de deux fois la moyenne des dépenses des trois derniers exercices (<i>BO n° 7116</i>). |
| Le 24 novembre 2022 | Arrêté du ministre de l'Économie et des finances n° 1560-22 du 2 juin 2022 portant nomination des membres titulaires et suppléants de la commission du contentieux |

⁵ Pour la CMR, le présent rapport décrit uniquement, et sauf mention contraire, le régime CMR-RPC. Pour la CNSS, il englobe les trois branches de la sécurité sociale (branche long terme, Allocations familiales et la branche court terme).

et la commission d'appel du régime général et complémentaire du régime collectif d'allocation de retraite (*BO n° 7146*).

- Le 30 novembre 2022** Loi n°27-22 du 25 novembre 2022 modifiant et complétant la loi n° 65-00 portant code de la couverture médicale de base, ainsi que plusieurs textes pris pour son application (3 décrets et 3 arrêtés) (*BO n° 7147*) ;
- Décret n° 2-22-910 du 25 novembre 2022 portant sur l'augmentation des pensions versées par la Caisse nationale de sécurité sociale (*BO n° 7147*).
- Le 1^{er} décembre 2022** Circulaire du président de l'Autorité de contrôle des assurances et de la prévoyance sociale par intérim n° PS/10/22 du 4 août 2022 relative aux obligations de vigilance et de veille interne incombant aux établissements qui gèrent un régime obligatoire ou facultatif de retraite offrant la possibilité de versement exceptionnel et libre des cotisations et à la Caisse nationale de retraites et d'assurances au titre des assurances consenties, en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (*BO n° 7148*).
- Le 12 décembre 2022** Loi-cadre n° 06-22 du 9 décembre 2022 relative au système national de la santé (*BO n° 7151*).
- Le 15 décembre 2022** Décret n° 2-22-613 du 8 novembre 2022 modifiant le décret n° 2-58-1381 fixant les conditions d'attribution des allocations familiales aux fonctionnaires, personnels militaires et agents de l'Etat, des municipalités et des établissements publics, qui prévoit une augmentation des allocations familiales pour le quatrième, le cinquième et le sixième enfant pour atteindre 100 DH par mois à partir du 1er janvier 2023 (*BO n° 7152*) ;
- Décision du Chef du gouvernement n° 3-85-22 du 8 novembre 2022 modifiant la décision du 30 mars 1959 fixant les conditions d'attribution des allocations familiales aux agents contractuels, temporaires, journaliers et occasionnelles travaillant avec l'Etat, les municipalités et les établissements publics qui prévoit une augmentation des allocations familiales pour le quatrième, le cinquième et le sixième enfant pour atteindre 100 DH par mois à partir du 1er janvier 2023 (*BO n° 7152*) ;
- Arrêté du ministre de l'intérieur n° 3410-22 du 12 décembre 2022 fixant la date de la mise en œuvre du registre national de la population et du registre social unifié dans les préfectures et provinces relevant des wilayas de six régions du Royaume (Oriental, Souss - Massa, Drâa - Tafilalet, Guelmim - Oued Noun, Laâyoune - Sakia El Hamra et Dakhla - Oued Ed Dahab) (*BO n° 7152*).
- Le 19 décembre 2022** Circulaire du président de l'Autorité de contrôle des assurances et de la prévoyance sociale par intérim n° PS/9/21 du 26 septembre 2021 relative à l'organisation financière de l'assurance maladie obligatoire de base et aux documents à produire par les organismes gestionnaires de cette assurance (*BO n° 7153*).

D. Environnement national⁶

Après un fort rebond post-COVID-19 en 2021, l'économie marocaine a subi des chocs d'offre en 2022, tels qu'une grave sécheresse et une flambée des prix des matières premières, qui ont nourri l'inflation. Par conséquent, l'indice annuel moyen des prix à la consommation (base 2017) a augmenté à 110,8 en 2022, contre 103,9 en 2021, entraînant un taux d'inflation de 6,6% contre 1,4% une année auparavant. Cette augmentation est la résultante de l'évolution de l'indice des produits alimentaires de 11,0% et de l'indice des produits non alimentaires de 3,9%. L'indice des prix des dépenses de santé a légèrement augmenté de son côté de 0,1% par rapport à 2021, passant de 101,8 à 101,9. La valeur ajoutée agricole a enregistré une baisse de 12,9% contre une hausse de 19,5% en 2021, tandis que la valeur ajoutée non agricole a connu une hausse de 3,0% au lieu de 6,3% une année auparavant situant ainsi la croissance du PIB à 1,3% contre 8,0% en 2021.

Pour sa part, le marché de travail a compté 12,2 millions d'actifs parmi 27,5 millions de personnes en âge d'activité (les 15 ans et plus), ce qui correspond à un taux d'activité de 44,3% contre 45,3% en 2021. Les taux d'activité des hommes et des femmes ont tous les deux baissé par rapport à 2021, atteignant respectivement 69,2% et 19,8%. Cette baisse a induit la baisse du taux de chômage qui, malgré la perte de 24 mille emplois en 2022, s'est situé à 11,8% au lieu de 12,3% une année auparavant. Du côté de la population active occupée, elle a atteint 10,75 millions contre 10,77 millions en 2021. Cette population est composée des salariés qui représentent 52,6% du total, des indépendants pour 30,3%, des aides familiaux et apprentis avec une part de 12,7%, des employeurs pour 2,1% et le reste, soit 2,3%, représente les autres situations.

Le déficit budgétaire du Maroc s'est établi à 69,5 milliards de dirhams à fin décembre 2022, soit 5,1% du PIB, en amélioration par rapport à l'année précédente. Ce progrès a été assuré par l'amélioration des recettes fiscales et non fiscales qui a permis de couvrir l'augmentation des dépenses. La situation des charges et ressources du Trésor pour 2022 montre un besoin de financement aux alentours de 71,1 milliards de dirhams. La dette publique a enregistré une hausse pour atteindre 71,6% du PIB contre 69,5% en 2021 et est composée majoritairement de la dette intérieure à hauteur de 54,3% du PIB contre 17,2% du PIB pour sa composante extérieure.

L'encours des bons du Trésor a augmenté de 3,0% pour atteindre un volume de 666 milliards de dirhams en 2022 contre 647 milliards en 2021. De même, l'encours de la dette privée a connu une progression de 4,2% à fin 2022, totalisant près de 262,7 milliards de dirhams soit 19,3% du PIB. Les émissions de l'exercice ont affiché un montant de 63,6 milliards de dirhams contre 59,7 milliards enregistrés l'année précédente. La valeur de la capitalisation boursière, quant à elle, s'est établie à 561,1 milliards de dirhams en baisse significative par rapport à l'année précédente, avec une perte de 129,6 milliards de dirhams.

Indicateurs Clés de l'environnement économique et financier

PIB au prix courant :	1.330,2 Mds Dhs (+4,4%)	Encours des adjudications du Trésor (%PIB) :	48,8%
Taux d'activité :	44,3% (-1,0 point)	Dette privée interne (%PIB) :	19,3%
Taux de chômage :	11,8% (-0,5 points)	Capitalisation boursière (%PIB) :	41,2%
Taux d'inflation :	6,6% (+5,3 points)		

⁶ Sources des indicateurs : HCP et Rapport annuel de Bank Al Maghrib 2022

Partie I

Secteur de la
retraite

A. Démographie

1. Régimes de base

Le nombre d'employeurs adhérents aux régimes de retraite de base s'élève à 320,6 mille adhérents en hausse de 7,6% par rapport à 2021. Les entreprises privées opérant dans le secteur du commerce représentent 24,7% suivies par celles des secteurs des services et de la construction avec respectivement 17,5% et 16,1%. Les régimes de retraite de base ont couvert 4,7 millions d'actifs cotisants dont un tiers de femmes. Les salariés du secteur privé couverts par la CNSS ont atteint 3,8 millions d'actifs en progression de 8,8% par rapport à 2021. Le régime général du RCAR et le régime CMR-RPC ont enregistré également des hausses au niveau des effectifs des actifs cotisants de 4,4% et 1,4% respectivement. Ces effectifs sont de l'ordre de 716,6 mille et 123,9 mille au lieu de 707,0 mille et 118,6 mille respectivement. En termes de flux, l'effectif des nouveaux actifs cotisants des trois régimes s'est établi à 838,7 mille cotisants, majoritairement constitués par les assurés de la CNSS qui représentent 95,1% de l'ensemble des nouveaux actifs cotisants aux régimes de base.

La population des pensionnés des régimes de base a augmenté de 3,4% en 2022 par rapport à l'année précédente atteignant ainsi un total de 1,4 million de personnes. Parmi ces bénéficiaires, les retraités principaux représentent 68,6% de cet effectif, suivis des conjoints survivants avec une part de 26,3% et des orphelins avec une part de 5,1%. Le nombre des retraités, dont 24,2% de femmes, fait ressortir une prédominance des bénéficiaires de la CNSS qui représentent 53,5%, au moment où le CMR-RPC, le RCAR-RG et les régimes internes en comptent 35,7%, 9,9% et 1,0% respectivement. En termes de flux, le nombre de nouveaux retraités a augmenté de 6,6% par rapport à l'année précédente, atteignant 68,8 mille personnes. La CNSS couvre la majorité de cet effectif avec une part de 64,3%, tandis que le CMR-RPC, le RCAR-RG et les régimes internes comptent respectivement 28,7%, 6,4% et 0,6% de l'effectif total des nouveaux retraités.

Le taux de couverture de la population active occupée par les régimes de base a augmenté de 2,9 points par rapport à 2021 pour se situer à 46,7%. Cette hausse est due à l'effet combinée de la hausse de l'effectif des actifs cotisants de 7,4%, et la baisse de la population active occupée de 0,2% entre les deux exercices. Le rapport démographique moyen de ces régimes s'est situé à 5,0 actifs cotisants pour un retraité en 2022. Ce rapport est de 7,7 pour la CNSS contre des rapports démographiques de 2,2, 1,4 et 0,5 respectivement pour le régime CMR-RPC, le RCAR-RG et les régimes internes.

Figure 1 : Effectifs des actifs et des retraités des régimes de base (en milliers)

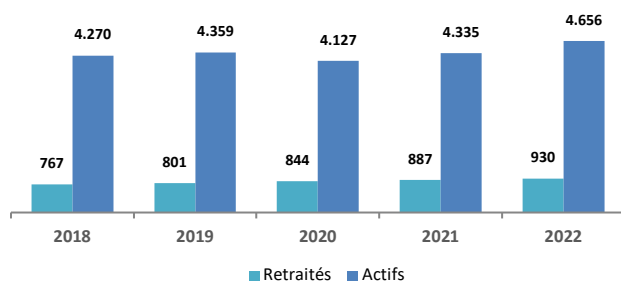
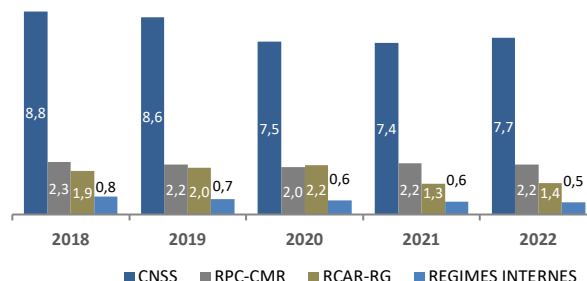


Figure 2 : Rapport démographique des régimes de base



Indicateurs Clés de la démographie des régimes de retraite de base

Adhérents :	320,6 mille (+7,6%)	Retraités principaux :	929,7 mille (+4,8%)
Actifs cotisants :	4,7 millions (+7,4%)	Nouveaux retraités :	68,8 mille (+6,6%)
Nouveaux actifs cotisants :	838,7 mille (+10,1%)	Taux de couverture :	46,7% (+2,9 points)
Bénéficiaires :	1,4 million (+3,4%)	Rapport démographique :	5,0 actifs pour un retraité

2. Régimes complémentaires⁷

Les employeurs adhérents aux régimes de retraite complémentaires ont atteint un effectif de 28,7 mille adhérents, principalement auprès de la CIMR qui affiche un effectif de 28,2 mille adhérents en 2022, soit une part de 98,3% de l'ensemble des adhérents aux régimes complémentaires de retraite. Au titre de la même année, la couverture complémentaire compte 439,3 mille actifs cotisants dont 31,1% sont de sexe féminin. L'effectif de ces actifs est constitué majoritairement par les cotisants à la CIMR à hauteur de 93,2%. Ces derniers ont enregistré une progression de 5,0% par rapport à 2021. En termes de flux, l'effectif des nouveaux cotisants s'est élevé à 56,5 mille personnes en 2022, dont 90,3% relèvent de la CIMR.

Les assurés du régime général de la CNSS, opérant dans le secteur des activités financières et d'assurance et bénéficiant d'une couverture complémentaire auprès de la CIMR, représentent une part de 75,8% de l'ensemble des salariés du secteur couverts par la CNSS. A l'opposé, seulement 0,7% des salariés du secteur de l'agriculture, sylviculture et pêche couverts par la CNSS bénéficient d'une couverture complémentaire. Les salariés des secteurs du commerce et de l'industrie manufacturière couverts par la CNSS sont couverts à hauteur de 18,4% et 16,2% respectivement. En ce qui concerne les affiliés au régime général du RCAR, 24,2% de leur effectif dispose d'une couverture complémentaire auprès du RCAR-RC.

Les bénéficiaires des régimes complémentaires de retraite ont atteint un effectif de 208,6 mille personnes, soit une hausse de 3,3% par rapport à 2021. Les bénéficiaires de la CIMR représentent 95,0% de l'ensemble. Les retraités principaux représentent 73,2% de cet effectif, tandis que les conjoints survivants et les orphelins représentent respectivement 26,4% et 0,5%. Pour les retraités principaux, 10,4% de ceux relevant du régime de base RCAR-RG disposent d'une pension complémentaire, alors qu'au niveau du secteur privé cette proportion s'est établie à 28,8%. Les rapports démographiques des deux régimes complémentaires CIMR et RCAR-RC se sont établis en 2022 à 2,9 et 3,1 actifs pour un retraité respectivement.

Figure 3 : Effectifs des actifs et des retraités des régimes complémentaires (en milliers)

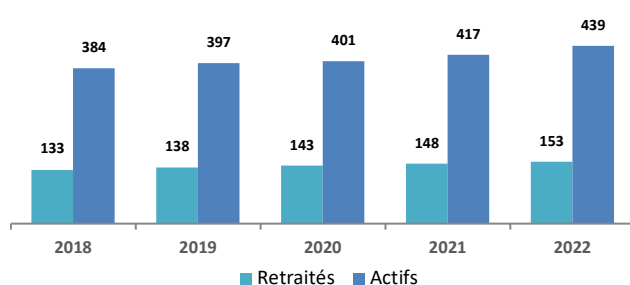
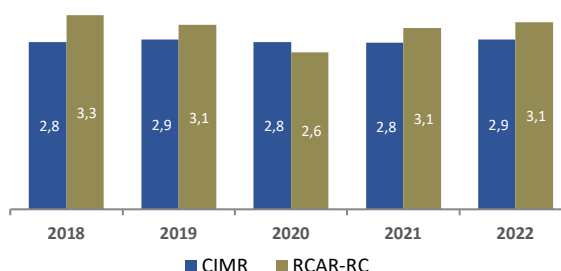


Figure 4 : Rapport démographique des régimes de retraite complémentaires



Indicateurs Clés de la démographie des régimes de retraite complémentaires

Actifs cotisants :	439,3 mille (+5,3%)	Taux de couverture complémentaire des actifs des régimes de base :	11,2% (-0,1 point)
Bénéficiaires :	208,6 mille (+3,3%)	Taux de couverture complémentaire des retraités des régimes de base :	25,9% (-0,5 point)
Retraités principaux :	152,7 mille (+3,3%)	Rapport démographique :	2,9 actifs pour un retraité

⁷ L'ACAPS ne dispose pas des données démographiques du régime ATTAKMILI

B. Données financières

1. Régimes de base

Les cotisations des régimes de base ont augmenté de 10,5% par rapport à l'année précédente pour atteindre un montant de 64,3 milliards de dirhams en 2022. Les cotisations du régime général de la CNSS se sont élevées à 30,7 milliards de dirhams, soit presque le même montant collecté par le CMR-RPC (30,0 milliards de dirhams). Les cotisations collectées par le RCAR-RG et les régimes internes ont, quant à elles, atteint respectivement 3,2 milliards et 323,1 millions de dirhams. Les prestations de l'ensemble des régimes ont totalisé un montant de 71,9 milliards de dirhams, en progression de 9,5% par rapport à 2021. Elles se sont élevées à 35,0 milliards de dirhams pour la CMR-RPC, 28,1 milliards pour le régime général de la CNSS, 7,4 milliards pour le RCAR-RG et 1,4 milliard de dirhams pour les deux régimes internes.

Ces régimes ont ainsi enregistré des soldes techniques déficitaires à l'exception du régime général de la CNSS avec un excédent technique de 2,6 milliards de dirhams. Le déficit technique de la CMR-RPC s'est situé à 5,0 milliards de dirhams alors que celui du RCAR-RG était de 4,1 milliards. Les soldes globaux⁸ des régimes de base se sont inscrits dans la même tendance constatée pour le solde technique. Ainsi, la CNSS a enregistré un excédent de 3,9 milliards de dirhams alors que la CMR-RPC et le RCAR-RG ont enregistré des déficits globaux respectifs de 8,8 milliards et 1,4 milliard de dirhams.

Les réserves constituées par les régimes de retraite de base ont atteint un total de 259,9 milliards de dirhams contre 270,9 milliards enregistrés en 2021, enregistrant de ce fait une baisse de 4,1% au titre de l'année 2022. Les réserves du régime CMR-RPC ont baissé de 5,3% par rapport à l'exercice précédent pour se situer à 71,0 milliards de dirhams alors que les réserves du RCAR-RG ont atteint un montant de 108,5 milliards de dirhams, enregistrant une baisse de 6,1% par rapport à l'exercice précédent. Du côté de la CNSS, sa réserve s'est établie à 75,2 milliards de dirhams. Les placements effectués par les régimes de base se sont élevés à 251,4 milliards de dirhams. Ces placements affichent une prépondérance des valeurs de taux avec une part de 46,3%, suivis par les dépôts en comptes indisponibles et les actions et parts sociales avec des parts respectives de 28,3% et 18,4%.

Figure 5 : Cotisations et prestations des régimes de base (en milliards de dirhams)

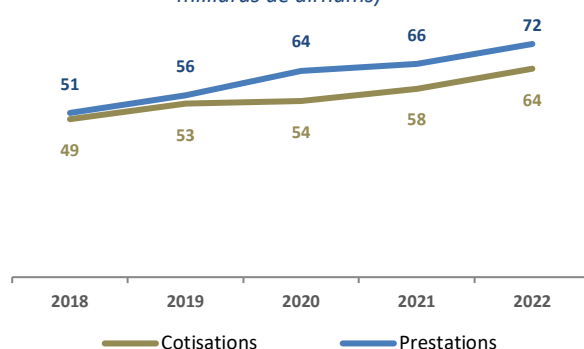
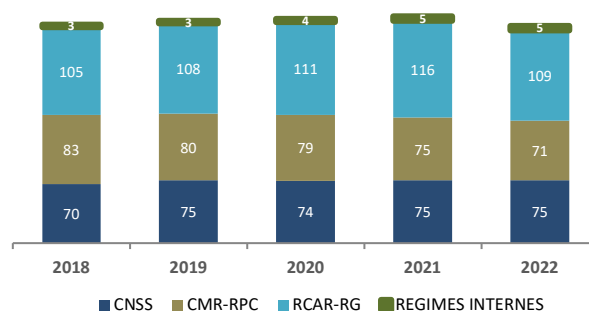


Figure 6 : Evolution des réserves des régimes de base (en milliards de dirhams)



Indicateurs Clés des données financières des régimes de base

Ressources :	87,8 Mds Dhs (+0,8%)	Solde technique :	-7,6 Mds Dhs (+1,4%)
Cotisations :	64,3 Mds Dhs (+10,5%)	Solde financier :	1,5 Mds Dhs (-87,4%)
Dépenses :	97,3 Mds Dhs (+13,2%)	Solde global :	-7,2 Mds Dhs (-170,7%)
Prestations :	71,9 Mds Dhs (+9,5%)	Réserves :	259,9 Mds Dhs (-4,1%)

⁸ Solde global = solde technique + solde financier – frais de gestion

2. Régimes complémentaires

Les régimes complémentaires ont collecté 10,5 milliards de dirhams de cotisations à fin 2022, en augmentation de 1,1 milliard de dirhams par rapport à l'année précédente. La CIMR a reçu 96,3% de ces cotisations, tandis que les cotisations du RCAR-RC et le régime ATTAKMILI représentent respectivement 2,3% et 1,4%. Les prestations ont également augmenté de 4,0% par rapport à l'année 2021, atteignant un montant de 6,6 milliards de dirhams dont 6,4 milliards de prestations de la CIMR contre 120,0 et 38,3 millions de dirhams alloués aux bénéficiaires du RCAR-RC et du régime ATTAKMILI respectivement.

Ces régimes ont ainsi continué durant 2022 à réaliser des soldes techniques excédentaires qui se sont situés à 3,9 milliards de dirhams. La CIMR a enregistré un excédent technique de 3,7 milliards de dirhams au moment où le RCAR-RC et le régime ATTAKMILI ont enregistré des excédents techniques respectifs de 124,6 millions et 104,1 millions de dirhams. Le solde financier de ces régimes reste positif en 2022 et s'évalue à 1,0 milliard de dirhams au lieu de 3,4 milliards de dirhams enregistrés en 2021. Le solde global des régimes de retraite complémentaires s'est évalué à 4,7 milliards de dirhams, dont 4,5 milliards concernent la CIMR. Les soldes globaux des régimes RCAR-RC et ATTAKMILI ont atteint respectivement 93,5 millions et 116,7 millions de dirhams.

Les réserves ont augmenté de 5,1% en 2021, passant de 71,5 milliards de dirhams à 75,2 milliards. Les réserves de la CIMR représentent 96,9% de ce montant avec 72,8 milliards de dirhams, tandis que celles du RCAR-RC et d'ATTAKMILI ont atteint respectivement 1,9 milliard et 395,0 millions de dirhams. Les placements ont totalisé un montant de 76,0 milliards de dirhams au titre de l'année 2022, en hausse de 6,3% par rapport à 2021. Ces placements sont constitués de 48,4% d'actions et parts sociales suivies des valeurs taux à hauteur de 41,8%.

Figure 7 : Cotisations et prestations des régimes complémentaires (en milliards de dirhams)

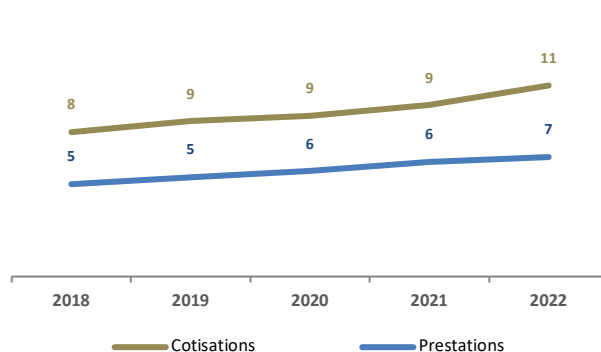
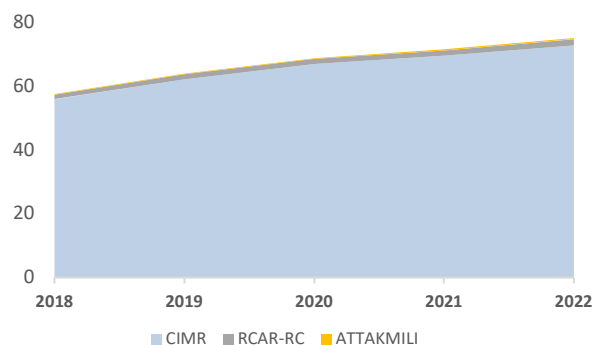


Figure 8 : Evolution des réserves des régimes complémentaires (en milliards de dirhams)



Indicateurs Clés des données financières des régimes de retraite complémentaires

Ressources :	14,3 Mds Dh (+5,1%)	Solde technique :	3,9 Mds Dh (+26,5%)
Cotisations :	10,5 Mds Dh (+11,4%)	Solde financier :	1,0 Mds Dh (-69,8%)
Dépenses :	10,1 Mds Dh (+33,5%)	Solde global :	4,7 Mds Dh (-26,6%)
Prestations :	6,6 Mds Dh (+4,0%)	Réserves :	75,2 Mds Dh (+5,1%)

C. Pérennité financière

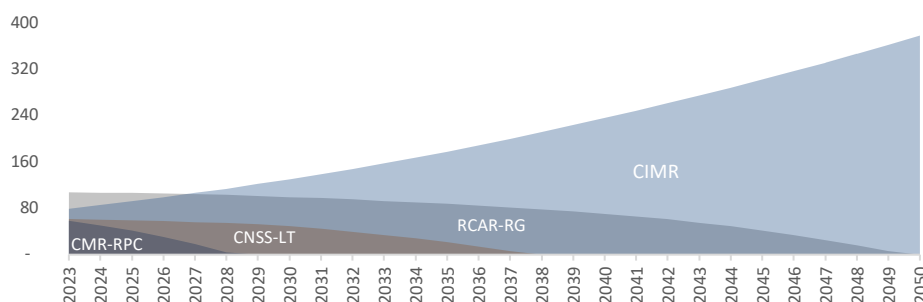
Bien que le flux des cotisations du régime CMR-RPC ait connu une amélioration en 2022 grâce aux cotisations collectées auprès des enseignants contractuels des AREF (Académie Régionale d'Éducation et de Formation) qui ont rejoint le régime à partir du dernier trimestre de 2021 suite à leur transfert du RCAR ainsi que par une contribution spéciale de l'Etat d'un montant de 2,0 milliards de dirhams au titre du même exercice, ces deux mesures n'ont pas été suffisantes pour retarder la date d'épuisement des réserves du CMR-RPC prévue en 2027-2028 en conséquence de l'importance des droits acquis avant sa réforme paramétrique de 2016.

Le RCAR-RG a connu de son côté une détérioration de sa situation financière en 2022 en raison de deux facteurs principaux, à savoir le transfert à la CMR des enseignants contractuels des AREF et la mauvaise performance financière enregistrée par le régime au cours de l'exercice 2022 à la suite de la contreperformance du marché financier. Cette même année a connu l'enregistrement par le régime de son premier déficit global, l'augmentation des engagements non couverts à 84,0 milliards de dirhams et la baisse du taux de son préfinancement de 200 points de base pour atteindre 74,0% sous l'effet principalement de la baisse de la valorisation de ses placements. De même, l'horizon d'épuisement de ses réserves a été avancé de deux à trois années.

La CNSS a approuvé une revalorisation des pensions servies dans le cadre de la branche retraite en décembre 2022 avec effet rétroactif à partir du 1er janvier 2020. Cette revalorisation a généré une augmentation plus importante des prestations du régime par rapport à l'évolution de ses cotisations, entraînant l'enregistrement d'un premier déficit technique. Le taux de préfinancement de la branche se situe à 64% et traduit la sous-tarification des droits acquis qui caractérise le régime. Les réserves de la branche permettraient de financer les déficits du régime qui seraient enregistrés sur les 16 prochaines années.

S'agissant de la CIMR, le régime continuerait à enregistrer un solde global excédentaire et à accumuler des réserves sur toute la période de projection.

Figure 9 : Projection des réserves des régimes de retraite (en milliards de dirhams)



Indicateurs Clés de la pérennité financière des régimes de retraite

	Année du premier déficit global :	Année d'épuisement des réserves :
CMR-RPC :	2015	2027-2028
RCAR-RG :	2022	2049
CNSS (LT) :	2023	2039
CIMR :	Non enregistré	Non enregistré

Partie II

Assurance maladie
obligatoire de base
et secteur de la
mutualité

A. Assurance maladie obligatoire de base

1. Démographie⁹

La population couverte¹⁰ par l'AMO a atteint en 2022 un effectif de 11,9 millions de personnes, soit 32,1% de la population marocaine, en progression de 5,1% par rapport à 2021 et de 5,6% en moyenne annuelle sur les cinq dernières années. Les bénéficiaires de l'AMO du secteur privé (AMO-CNSS) représentent 69,9% de l'effectif global des bénéficiaires de l'AMO contre 26,2% pour ceux du secteur public (AMO-CNOPS). En ce qui concerne le régime des étudiants¹¹, il a couvert 467,4 mille assurés en 2022 contre 350,3 mille en 2021, soit 3,9% de la population des bénéficiaires.

L'effectif des assurés constitue 46,3% de la population couverte, soit 5,5 millions de personnes en progression de 9,2% par rapport à 2021. Les assurés du secteur privé représentent 66,4% de l'effectif global contre 25,1% pour le secteur public. La part des assurés au titre de l'AMO-Etudiants représente 8,5% de l'ensemble des assurés. Les assurés actifs sont au nombre de 3,9 millions de personnes en 2022 et constituent, de ce fait, 36,1% de la population active occupée. Cet effectif qui a enregistré une hausse de 8,9% par rapport à l'exercice précédent, représente 70,5% des assurés couverts par l'AMO. L'effectif des titulaires de pensions (retraités et conjoints survivants) s'est élevé, quant à lui, à 1,2 million, soit 21,0% des assurés AMO.

L'effectif global des ayants droit de l'AMO (conjoints et enfants à charge) s'est élevé en 2022 à 6,4 millions individus contre 6,3 millions en 2021. Cet effectif est constitué de 68,5% d'enfants et de 31,5% de conjoints. Ces personnes à charge sont couvertes à hauteur de 72,8% par l'AMO-CNSS contre 27,2% par l'AMO-CNOPS.

Figure 10 : Evolution du nombre des bénéficiaires de l'AMO (en milliers)

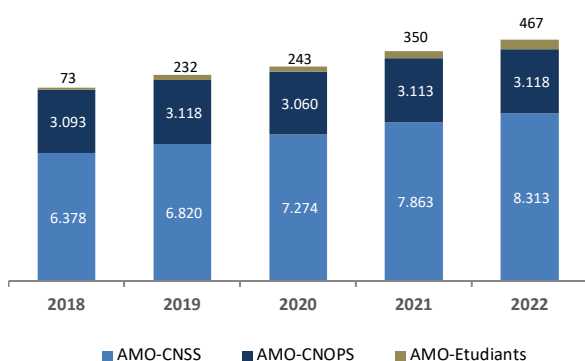
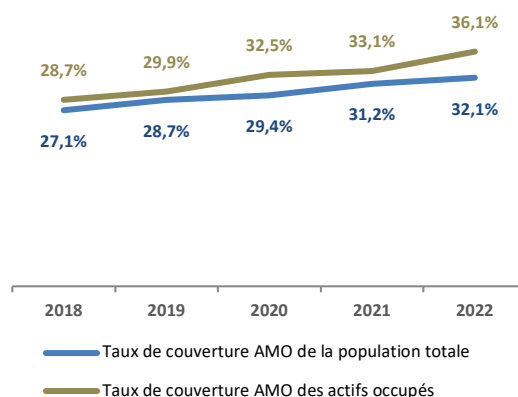


Figure 11 : Evolution des taux de couverture de l'AMO



Indicateurs Clés des données démographiques de l'AMO

Bénéficiaires	11,9 millions (+5,1%)	Ayants droit	6,4 millions (+0,2%)
Actifs	3,9 millions (+8,9%)	Taux de couverture AMO de la population totale	32,1% (+0,9 point)
Pensionnés	1,2 million (+3,1%)	Taux de couverture des actifs occupés	36,1% (+3,0 points)

⁹ Hors AMO-TNS et AMO-TADAMON à cause de l'indisponibilité des données.

¹⁰ La population des adhérents, des conjoints et des enfants à charge.

¹¹ Ne couvre que l'étudiant lui-même lorsqu'il ne bénéficie d'aucune autre couverture médicale.

2. Données financières

Les cotisations des régimes AMO¹² se sont élevées à 18,7 milliards de dirhams contre 14,9 milliards enregistrées en 2021, soit une progression de 25,5% due principalement à l'intégration des cotisations du régime AMO-TNS. Les cotisations à l'AMO-CNSS constituent 53,2% du total des cotisations avec un montant de 10,0 milliards de dirhams, en progression de 13,1% par rapport à l'exercice précédent. Pour les autres régimes, les cotisations se sont situées à 6,1 milliards de dirhams pour l'AMO-CNOPS, 2,5 milliards pour l'AMO-TNS et 155,3 millions de dirhams pour l'AMO-Etudiants.

Les prestations des régimes AMO se sont élevées à 13,7 milliards de dirhams contre 12,5 milliards de dirhams en 2021, soit une progression de 9,8%. Elles se situent à 6,7 milliards de dirhams pour l'AMO-CNOPS, à 6,5 milliards de dirhams pour l'AMO-CNSS, à 482,1 millions de dirhams pour l'AMO-TNS et à 25,4 millions de dirhams pour l'AMO-Etudiants.

Le solde technique¹³ du régime AMO-CNOPS, déficitaire depuis l'exercice précédent, s'est établi à - 593,9 millions de dirhams contre -745,4 millions en 2021. Le régime AMO-CNSS a enregistré, quant à lui, un solde technique excédentaire de 3,5 milliards de dirhams en progression de 16,4% par rapport à l'année précédente. Pour l'AMO-TNS, le solde technique enregistré en 2022 est de 2,0 milliards de dirhams. Le solde global¹⁴ s'est situé en 2022 à -883,7 millions de dirhams pour le régime AMO-CNOPS, à 3,3 milliards de dirhams pour le régime AMO-CNSS et à 346,3 millions de dirhams pour l'AMO-TNS. Le régime AMO-Etudiants a, pour sa part, enregistré un solde technique¹⁵ de 129,9 millions de dirhams et un solde global de 122,7 millions de dirhams contre 115,8 et 109,7 millions observés respectivement une année auparavant.

Les réserves techniques constituées par ces régimes se sont élevées à 51,6 milliards de dirhams à la suite de l'entrée en vigueur de la circulaire n° PS/9/21 qui stipule notamment l'alimentation de la réserve de sécurité par les excédents cumulés par les régimes depuis leur début de fonctionnement. Le montant de cette réserve qui constitue 92,9% des réserves techniques s'est établi à 48,0 milliards de dirhams en 2022. Les placements affectés en représentation de ces réserves, constitués majoritairement de titres de taux, se sont élevés à 51,5 milliards de dirhams, en progression de 8,1% par rapport à 2021. Les titres et valeurs du Trésor représentent 21,1% de ces placements avec un montant de 10,9 milliards de dirhams.

Figure 12 : Evolution des cotisations et des prestations des régimes AMO (en milliards de dirhams)

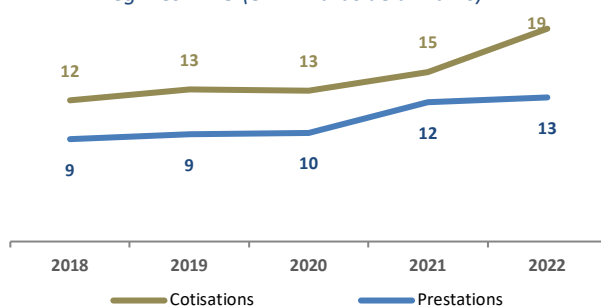
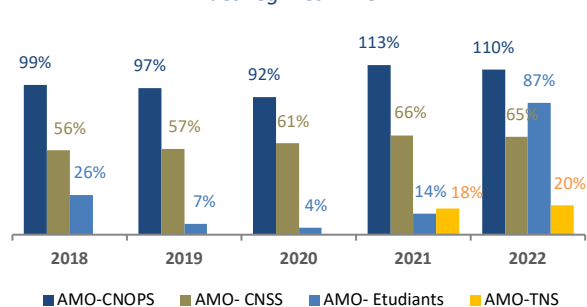


Figure 13 : Evolution du rapport Prestations et frais / Cotisations des régimes AMO



Indicateurs Clés des données financières de l'AMO

Cotisations :	18,7 Mds Dhs (+25,6%)	Solde global :	+2,9 Mds Dhs (-2133,8%)
Prestations et frais :	13,7 Mds Dhs (+9,8%)	Réserves techniques :	51,6 Mds Dhs (+956,8%)

¹² Il s'agit de l'AMO-CNOPS, AMO-CNSS, AMO-TNS et AMO-Etudiants.

¹³ Cotisations moins prestations et frais

¹⁴ Ressources moins dépenses.

¹⁵ Hors dotation à la réserve de sécurité

B. Secteur de la mutualité¹⁶

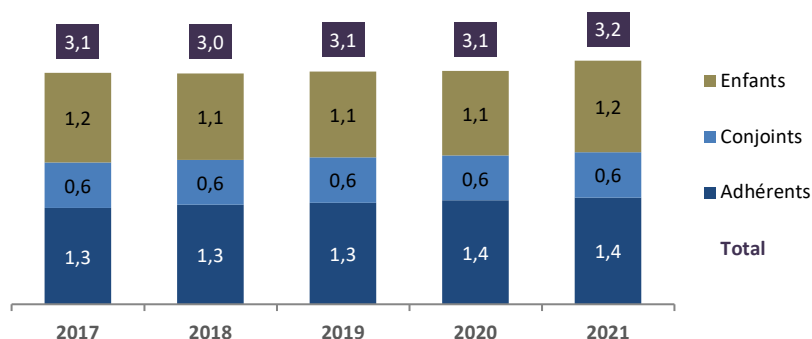
1. Démographie

A fin 2021, la population couverte par les sociétés mutualistes a enregistré une progression de 4,4% par rapport à 2020 pour se situer à 3,2 millions de bénéficiaires. L'effectif des adhérents (actifs et pensionnés) s'élève à 1,4 million, soit 43,7% des bénéficiaires contre un effectif de 1,8 million de personnes à charge. Ces derniers sont constitués de 1,2 million d'enfants avec une part de 37,6% du total des bénéficiaires suivis des conjoints à charge avec un effectif de 601,6 mille et une part de 18,7% des bénéficiaires du secteur. Avec un effectif de 877,4 mille personnes, les actifs représentent 62,5% des adhérents, en progression de 1,4% par rapport à 2020. Cette progression s'est située à 4,6% pour les retraités dont l'effectif se situe à 425,1 mille personnes contre 101,3 milles conjoints et orphelins survivants.

Les sociétés mutualistes assurant une couverture médicale de base couvrent 8,8% des bénéficiaires du secteur, soit un effectif de 237,1 mille personnes constitué de 109,3 mille adhérents et 127,8 mille personnes à charge. Les adhérents actifs représentent 69,7% des adhérents de ces sociétés mutualistes avec un effectif de 90,2 mille personnes.

Les caisses autonomes couvrant les risques vieillesse, accidents, invalidité et décès comptent 1,2 million d'adhérents, soit 87,0% de l'ensemble des adhérents aux sociétés mutualistes. Les actifs adhérents à ces caisses se situent à 803,7 mille personnes en progression de 1,3% par rapport à 2020 et constituent 65,8% de l'ensemble des adhérents, suivis des retraités avec un effectif de 376,8 mille personnes contre 40,4 mille conjoints et orphelins survivants.

Figure 14 : Evolution du nombre des bénéficiaires des sociétés mutualistes (en millions)



Indicateurs Clés des données démographiques du secteur mutualiste

Sociétés mutualistes		Caisses autonomes	
Bénéficiaires	3,2 millions (+4,4%)	Adhérents	1,2 million (-2,1%)
Adhérents	1,4 million (+2,2%)	Actifs	803,7 mille (+1,3%)
Actifs	877,4 mille (+1,4%)	Pensionnés	417,3 mille (+3,8%)
Pensionnés	526,4 mille (+3,5%)		
Ayants droit	1,8 million (+6,2%)		

¹⁶ Ce chapitre retrace la progression survenue en 2021 des indicateurs démographiques et financiers des sociétés mutualistes soumises au contrôle de l'Autorité qui lui ont communiqué leurs données, à savoir : CMCAS, CMIM, MAMT, MAS, MDII, MGBM, MGEN, MGPAP, MGPT, MNA, MODEP, MPBP, MPSC, MUPRAS, MUGEPHAR, MUSMODEP, MUSFAAM, OMFAM et SFSN.

2. Données financières

En 2021, les cotisations collectées par les sociétés mutualistes se sont établies à 2,5 milliards de dirhams. Le montant de celles relatives à la couverture médicale de base a atteint 974,4 millions de dirhams contre 813,7 millions pour la couverture médicale complémentaire. Les caisses autonomes ont, quant à elles, collecté 662,2 millions de dirhams soit 27,0% du total des cotisations du secteur. Pour l'ensemble des couvertures, les cotisations patronales ont représenté 23,4% des cotisations du secteur contre 60,2% et 16,2% provenant des cotisations des salariés et des pensionnés respectivement.

Au titre du même exercice, les prestations se sont élevées à 1,9 milliard de dirhams en progression de 8,5% par rapport à 2020. Les prestations maladie ont atteint 1,4 milliard de dirhams, dont 715,9 millions au titre de la couverture de base et 668,9 millions pour les prestations maladie complémentaire. Les prestations supportées par les caisses autonomes ont totalisé, quant à elles, un montant de 639,2 millions de dirhams. En 2021, les sociétés mutualistes assurant une couverture de base ont pris en charge 76,5% des dépenses de santé de leurs bénéficiaires contre un taux de couverture complémentaire de ces dépenses de 9,2%. Les charges d'exploitation du secteur se sont élevées à 483,9 millions de dirhams représentant 18,2% des dépenses contre une part de 22,7% une année auparavant.

Le secteur a enregistré un solde technique¹⁷ excédentaire, qui s'est situé à 531,7 millions de dirhams. Avec un solde financier, également excédentaire de 251,5 millions de dirhams, le solde global¹⁸ s'est établi à 392,1 millions de dirhams contre une valeur de 430,5 millions de dirhams enregistrée une année auparavant. Les fonds de réserves et réserves techniques constitués par les sociétés mutualistes se sont élevés, pour leur part, à un montant de 7,2 milliards de dirhams, au même niveau que celui atteint en 2020.

Figure 15 : Evolution du solde technique et du solde global des sociétés mutualistes (en millions de dirhams)

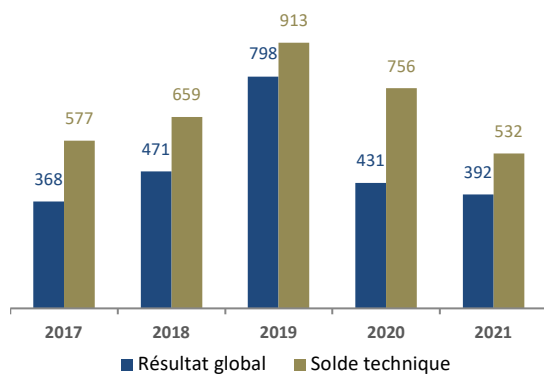
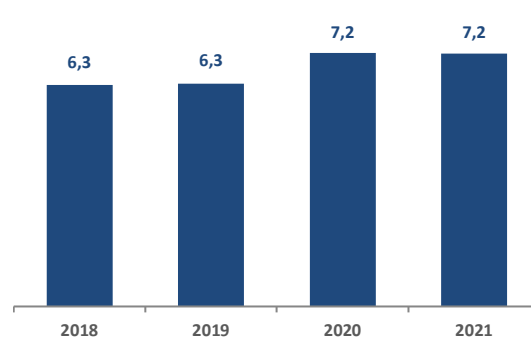


Figure 16 : Evolution des fonds de réserves des sociétés mutualistes (en milliards de dirhams)



Indicateurs Clés des données financières du secteur mutualiste

Cotisations	2,5 Mds Dhs (-2,9%)	Solde financier	0,25 Mds Dhs (+11,1%)
Prestations et frais	1,9 Mds Dhs (+8,5%)	Solde global	0,39 Mds Dhs (-9,0%)
Charges d'exploitation	0,5 Mds Dhs (-16,9%)	Fonds de réserves	7,2 Mds Dhs (-0,2%)
Solde technique	0,53 Mds Dhs (-29,7%)		

¹⁷ Différence entre les cotisations et les prestations et frais.

¹⁸ Défiance entre les ressources et les dépenses.

Partie III

Caisse Nationale
de Retraites et
d'Assurances

1. Démographie

En 2022, le nombre de bénéficiaires des prestations de la CNRA s'est élevé à 378,2 mille personnes, en hausse de 5,7% par rapport à l'exercice précédent. Pour son activité de gestion propre, ce nombre est passé de 125,7 mille bénéficiaires en 2021 à 137,7 mille en 2022, soit une progression de 9,5%. Parallèlement à ses activités de gestion propre, la CNRA gère, par voie conventionnelle, des produits pour le compte de l'Etat et de tiers. Le nombre de bénéficiaires, dans le cadre de cette gestion, s'est élevé en 2022, à 240,5 mille personnes contre 232,0 mille en 2021²⁰.

En ce qui concerne la gestion propre des rentes²¹ de la CNRA, le nombre des rentiers s'est élevé à 98,9 mille bénéficiaires en progression de 10,0% par rapport à 2021. Les bénéficiaires des rentes allouées en réparation d'accidents du travail constituent 71,6% de ces rentiers avec un effectif de 64,3 mille personnes. Les rentiers en réparation d'accidents de circulation constituent, pour leur part, 16,9% des rentiers soit un effectif de 15,2 mille personnes. En ce qui concerne les bénéficiaires de rentes allouées en réparation de maladies professionnelles ou d'accidents de droit commun, leurs effectifs se sont établis à 7,1 mille et 3,2 mille rentiers respectivement en 2022 avec des parts respectives de 8,0% et 3,6% de l'ensemble des rentiers de la caisse.

Pour sa part, le nombre des assurés des produits de retraite de la caisse a atteint 107,2 mille personnes, en hausse de 2,5% par rapport à l'exercice précédent. Cet effectif est constitué à hauteur de 66,6% des assurés du produit complémentaire RECORE avec 71,4 mille personnes, de 25,4% des assurés du produit Addamane Al Hirafi et de 8,0% des assurés des autres produits d'assurances consenties. Les nouveaux assurés de la caisse se sont élevés à 7,5 mille personnes dont 75,1% des assurés RECORE. L'effectif des bénéficiaires des rentes de ces produits s'est établi en 2022 à 31,0 mille personnes (dont 1,9 mille nouveaux bénéficiaires), en progression de 4,8% par rapport à l'année précédente. Cette population est composée à 88,4% de bénéficiaires relevant de l'OCP, soit un effectif de 27,4 mille personnes. Le nombre des ayants droit des produits d'assurances consenties s'est établi en 2022 à 12,8 mille bénéficiaires en baisse de 5,0% par rapport à l'exercice précédent. Les nouveaux ayants droit sont au nombre de 237 personnes contre 681 intégrés une année auparavant. Les ayants droit de l'OCP constituent 94,9% de l'effectif total des ayants droit.

Figure 17 : Evolution du nombre des rentiers AT/MP, AC et ADC (en milliers)

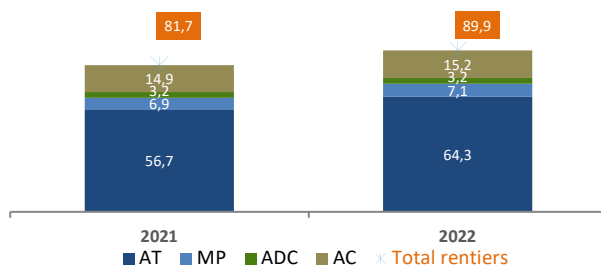
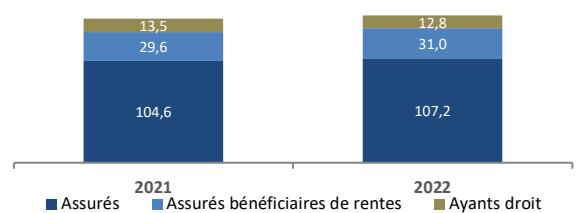


Figure 18 : Evolution du nombre des assurés, des bénéficiaires de rentes et des ayants droit des assurances consenties (en milliers)



Indicateurs démographiques

Rentiers	89,9 mille (+10,0%)	Assurés bénéficiaires de rentes	31,0 mille (+4,8%)
Assurés aux produits de retraite	107,2 mille (+2,5%)	Ayants droit des assurés	12,8 mille (-5,0%)

¹⁹ Hors gestion du RCAR

²⁰ Source : rapport d'activité de la CNRA.

²¹ Il s'agit des rentes en réparation des accidents de travail ou maladies professionnelles, des accidents de droit commun et des accidents de la circulation.

2. Données financières

Les capitaux, primes et cotisations reçus par la caisse ont enregistré une progression de 31,8% par rapport à 2021 pour se situer à 2,6 milliards de dirhams. Les capitaux constitutifs des rentes accidents de travail, maladies professionnelles (AT/MP), accidents de droit commun (ADC) et accidents de la circulation (AC) constituent 39,7% de ce montant, soit 1,0 milliard de dirhams. En ce qui concerne l'activité de retraite de la CNRA, les primes émises ont atteint un montant de 1,6 milliard de dirhams tirées essentiellement par les cotisations du régime de retraite complémentaire « RECORE », qui représentent 90,9% des cotisations de cette activité et 54,8% de l'ensemble des cotisations et des capitaux constitutifs reçus par la caisse.

Les prestations et frais payés par la CNRA se sont élevés à 1,9 milliard de dirhams contre 1,6 milliard en 2021. Les prestations des rentes AT/MP, ADC et AC ont totalisé un montant de 572,7 millions de dirhams, soit 30,2% du total des prestations de la caisse contre 69,9% pour les prestations retraite, soit un montant de 1,3 milliard de dirhams. Les prestations RECORE et celles du produit de la caisse interne de retraites de l'OCP (CIR OCP) représentent 93,4% des prestations de l'activité retraite de la caisse. Durant l'exercice 2022, et à la suite de l'application des dispositions de la circulaire de l'Autorité PS/8/21, la variation des provisions des assurances consenties a enregistré une importante augmentation pour se situer à 3,6 milliards de dirhams contre 1,2 milliard en 2021. De ce fait et malgré un solde financier de 2,3 milliards de dirhams, la caisse a enregistré un déficit global de 421,6 millions de dirhams contre un excédent de 160,2 millions enregistré une année auparavant.

La gestion des opérations pour le compte de l'Etat et de tiers a enregistré des produits d'exploitation de 28,9 millions de dirhams contre 32,1 millions de charges techniques d'exploitation, soit un déficit technique de 3,2 millions de dirhams. Les prestations allouées au titre de cette gestion ont totalisé un montant de 1,2 milliard de dirhams²² en baisse de 5,6% par rapport à 2021.

Le montant des provisions techniques s'est élevé à 24,5 milliards de dirhams, en hausse de 15,8% par rapport à 2021. Cette hausse est liée essentiellement à l'augmentation des provisions mathématiques, qui constituent 98,1% de ces provisions. Les placements affectés en représentation de ces provisions sont constitués majoritairement de titres de taux avec une part de 86,9%, suivis des placements immobiliers à hauteur de 12,3%.

Figure 19 : Evolution des primes et capitaux constitutifs et des prestations de la CNRA (en milliards de dirhams)

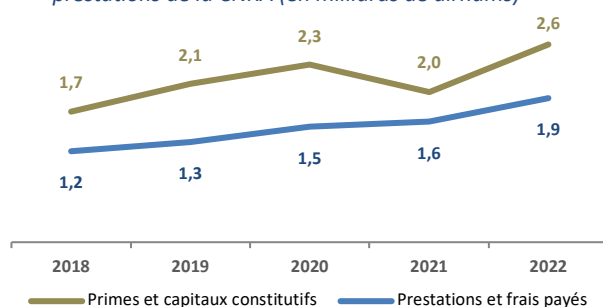
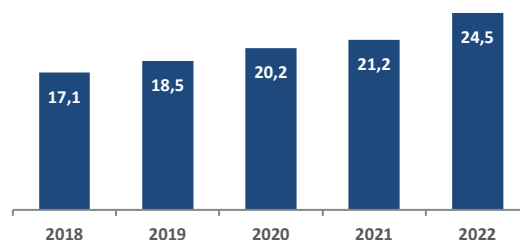


Figure 20 : Evolution des provisions techniques de la CNRA (en milliards de dirhams)



Indicateurs financiers

Cotisations	2,6 Mds Dh (+31,8%)	Solde global	-0,42 Mds Dh (-363,2%)
Prestations et frais payés	1,9 Mds Dh (+19,7%)	Provisions techniques	24,5 Mds Dh (+15,8%)

²² Source : rapport d'activité de la CNRA

Partie IV

Cahier
Statistique

A. Secteur de la retraite

Tableau 1. Evolution des actifs cotisants des régimes de base

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
CNSS	2.709.612	2.872.426	2.995.726	3.101.861	3.283.679	3.379.000	3.465.685	3.544.463	3.308.545	3.503.903	3.810.852
CMR-RPC	668.415	660.561	672.036	661.923	649.023	657.855	645.839	635.525	626.066	706.950	716.644
RCAR-RG	126.217	120.705	115.138	113.689	107.935	126.700	152.645	172.884	187.175	118.649	123.924
REGIMES INTERNES	8.664	8.357	7.871	7.608	7.266	6.814	6.189	5.759	5.343	5.053	4.754
TOTAL	3.512.908	3.662.049	3.790.771	3.885.081	4.047.903	4.170.369	4.270.358	4.358.631	4.127.129	4.334.555	4.656.174

Tableau 2. Evolution des bénéficiaires des régimes de base

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
RETRAITES	533.938	560.868	600.707	642.741	686.408	722.878	767.029	800.912	843.536	887.308	929.703
CNSS	287.215	300.576	321.036	335.564	351.815	373.834	393.790	413.717	441.785	470.789	497.202
CMR-RPC	177.868	190.052	205.102	229.433	252.619	262.871	283.845	293.933	306.021	318.368	331.735
RCAR-RG	63.058	64.173	68.173	70.993	74.882	78.681	81.297	84.792	86.965	89.254	91.656
REGIMES INTERNES	5.797	6.067	6.396	6.751	7.092	7.492	8.097	8.470	8.765	8.897	9.110
CONJOINTS	245.628	251.353	264.763	267.781	273.627	291.506	298.883	312.108	337.008	353.538	356.698
CNSS	142.744	146.380	152.520	152.197	157.003	164.872	169.837	176.968	190.722	202.676	206.530
CMR-RPC	66.002	67.165	73.445	75.648	74.385	83.915	85.306	90.270	100.189	102.707	100.752
RCAR-RG	34.876	35.745	36.665	37.686	39.897	40.319	41.297	42.425	43.593	45.589	46.766
REGIMES INTERNES	2.006	2.063	2.133	2.250	2.342	2.400	2.443	2.445	2.504	2.566	2.650
ORPHELINS	29.742	28.069	25.896	26.532	24.903	25.062	24.611	58.662	61.069	70.926	69.467
CNSS	5.550	5.356	5.218	4.650	4.669	4.669	4.669	37.342	37.342	45.906	46.948
CMR-RPC	16.113	14.939	13.144	14.333	13.004	13.611	12.973	14.351	17.003	18.062	15.288
RCAR-RG	8.079	7.774	7.534	7.549	7.230	6.782	6.969	6.922	6.671	6.907	7.134
REGIMES INTERNES	0	0	0	0	0	0	0	47	53	51	97
TOTAL	809.308	840.290	891.366	937.054	988.100	1.039.446	1.090.523	1.171.682	1.241.613	1.311.772	1.355.868

Tableau 3. Couverture des actifs occupés par les régimes de base

En millions	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Salariés secteur public (CMR, RCAR et RI)	1,07	1,09	1,1	1,1	1,1	1,1	1,11	1,12	1,16	1,18	1,21
Salariés secteur privé couverts par la CNSS	2,71	2,87	3	3,1	3,38	3,38	3,43	3,54	3,31	3,5	3,81
Salariés secteur privé non couverts (évasion sociale)	0,85	0,83	0,75	0,8	0,5	0,77	0,78	0,83	0,87	0,81	0,63
Non-salariés	5,97	5,9	5,92	5,85	5,68	5,45	5,49	5,48	5,2	5,19	5,10
Actifs occupés	10,61	10,69	10,76	10,84	10,66	10,7	10,81	10,98	10,54	10,77	10,75
Actifs occupés couverts	3,78	3,96	4,09	4,2	4,48	4,48	4,54	4,66	4,47	4,68	5,02
Taux de couverture des RB	35,70%	37,10%	38,10%	38,70%	42,00%	41,90%	42,00%	42,50%	42,40%	43,50%	46,74%

Tableau 4. Rapport démographique des régimes de base

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
CNSS	9,43	9,56	9,33	9,24	9,33	9,04	8,80	8,57	7,49	7,44	7,66
CMR-RPC	3,76	3,48	3,28	2,89	2,57	2,50	2,28	2,16	2,05	2,22	2,16
RCAR-RG	2,00	1,88	1,69	1,52	1,44	1,61	1,88	2,04	2,15	1,33	1,35
REGIMES INTERNES	1,49	1,38	1,23	1,13	1,02	0,91	0,76	0,68	0,61	0,57	0,52
Ensemble des régimes	6,58	6,53	6,31	6,04	5,90	5,77	5,57	5,44	4,89	4,89	5,01

Tableau 5. Effectif des cotisants des régimes complémentaire

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
CIMR	297.817	304.193	315.595	320.315	333.646	348.431	360.069	375.469	379.879	389.920	409.354
RCAR-RC	17.757	18.403	20.181	20.506	21.504	22.620	23.653	21.442	21.123	27.257	29.992
TOTAL	315.574	322.596	335.776	340.821	355.150	371.051	383.722	396.911	401.002	417.177	439.346

Tableau 6. Effectif des bénéficiaires des régimes complémentaire

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
RETRAITES	101.966	107.834	112.475	117.476	122.447	128.238	132.781	138.154	143.053	147.729	152.669
CIMR	100.632	106.359	110.128	114.399	118.511	123.386	126.965	131.252	135.065	138.795	143.140
RCAR-RC	1.334	1.475	2.347	3.077	3.936	4.852	5.816	6.902	7.988	8.934	9.529
CONJOINTS	43.471	44.160	42.817	44.299	45.739	47.370	47.871	49.286	51.104	53.543	55.012
CIMR	43.370	44.045	42.682	44.136	45.563	47.128	47.601	48.944	50.688	52.969	54.314
RCAR-RC	101	115	135	163	176	242	270	342	416	574	698
ORPHELINS	391	398	394	453	486	515	558	640	688	725	968
CIMR	320	321	313	328	361	356	384	425	434	469	516
RCAR-RC	71	77	81	125	125	159	174	215	254	256	452
TOTAL	145.828	152.392	155.686	162.228	168.672	176.106	181.210	188.080	194.845	201.997	208.649

Tableau 7. Taux de couverture complémentaire (Actifs)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
RCAR-RC (femmes)	12,63%	13,69%	16,97%	16,17%	20,00%	16,46%	9,14%	8,06%	7,19%	7,27%	18,26%
RCAR-RC (hommes)	14,43%	15,64%	19,35%	18,51%	19,90%	20,94%	13,83%	14,48%	13,42%	17,02%	27,25%
RCAR-RC	14,07%	15,25%	18,87%	18,04%	19,92%	19,80%	15,50%	12,40%	11,29%	13,51%	24,20%
CIMR (femmes)	9,94%	9,73%	9,84%	9,68%	9,50%	9,56%	9,61%	10,02%	10,53%	10,72%	9,98%
CIMR (hommes)	11,46%	10,98%	10,84%	10,62%	10,46%	10,66%	10,68%	10,88%	11,46%	11,36%	10,34%
CIMR	10,99%	10,59%	10,53%	10,33%	10,16%	10,31%	10,33%	10,60%	11,16%	11,15%	10,74%

Tableau 8. Taux de couverture complémentaire (Retraités)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
RCAR-RC (femmes)	1,27%	1,38%	2,06%	2,60%	3,20%	3,75%	4,29%	5,09%	5,57%	6,58%	7,09%
RCAR-RC (hommes)	2,26%	2,46%	3,69%	4,64%	5,61%	6,55%	7,61%	8,75%	9,52%	10,36%	10,87%
RCAR-RC	2,12%	2,30%	3,44%	4,33%	5,26%	6,15%	7,15%	8,21%	8,91%	9,77%	10,40%
CIMR (femmes)	33,74%	34,07%	32,49%	33,35%	33,71%	32,85%	31,91%	31,16%	29,60%	28,05%	27,40%
CIMR (hommes)	35,28%	35,63%	34,65%	34,23%	33,68%	33,04%	32,31%	31,85%	30,80%	29,84%	29,15%
CIMR	35,04%	35,39%	34,30%	34,09%	33,69%	33,01%	32,24%	31,73%	30,57%	29,48%	28,79%

Tableau 9. Cotisations des régimes de base

En millions de dirhams	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
CNSS	17.728,2	17.836,1	19.444,3	20.249,8	22.892,5	23.479,7	24.549,3	26.149,2	24.700,0	28.518,1	30.704,6
CMR-RPC	14.944,8	15.483,0	15.878,6	15.879,0	16.510,6	18.661,9	20.338,3	23.349,0	25.285,3	25.493,2	29.994,2
RCAR-RG	3.456,7	2.212,5	2.272,8	2.307,7	2.915,7	2.652,4	3.312,3	3.581,6	4.052,0	3.799,7	3.237,9
REGIMES INTERNES	344,5	335,7	327,3	320,2	315,2	312,3	503,9	344,8	337,2	332,0	323,1
TOTAL	36.474,3	35.867,3	37.923,0	38.756,7	42.634,0	45.106,3	48.703,9	53.424,5	54.374,5	58.143,0	64.259,7

Tableau 10. Prestations des régimes de base

En millions de dirhams	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
CNSS	11.588,7	12.841,3	13.609,7	14.652,3	14.607,8	15.750,0	17.296,9	20.026,6	22.917,3	23.994,3	28.094,5
CMR-RPC	12.983,1	14.704,0	16.742,1	18.500,7	21.210,5	24.222,8	26.335,6	28.600,7	32.646,6	33.210,9	35.010,1
RCAR-RG	3.693,5	4.021,7	4.364,1	4.741,3	5.067,7	5.456,3	5.818,7	6.277,9	6.689,7	7.087,9	7.354,6
REGIMES INTERNES	732,9	748,2	839,3	898,9	1.010,8	1.034,5	1.175,3	1.244,8	1.316,2	1.370,4	1.424,5
TOTAL	28.998,2	32.315,2	35.555,1	38.793,2	41.896,9	46.463,5	50.626,5	56.150,0	63.569,9	65.663,4	71.883,7

Tableau 11. Soldes techniques des régimes de base

En millions de dirhams	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
CNSS	6.139,5	4.994,8	5.834,7	5.597,5	8.284,6	7.729,7	7.252,4	6.122,6	1.782,7	4.523,7	2.610,0
CMR-RPC	1.961,7	779,0	-863,5	-2.621,7	-4.699,9	-5.560,9	-5.997,2	-5.251,7	-7.361,4	-7.717,6	-5.015,9
RCAR-RG	-236,8	-1.809,2	5.737,6	-2.427,0	-2.152,0	-2.803,9	-2.506,4	-2.696,3	-2.637,7	-3.288,2	-4.116,8
REGIMES INTERNES	-388,4	-412,5	-512,0	-578,7	-695,6	-722,2	-671,4	-900,0	-979,0	-1.038,4	-1.101,4
TOTAL	7.476,0	3.552,1	10.196,8	-29,9	737,1	-1.357,2	-1.922,6	-2.725,5	-9.195,4	-7.520,4	-7.624,0

Tableau 12. Soldes financiers des régimes de base

En millions de dirhams	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
CNSS	1.466,0	1.687,2	2.014,7	1.993,5	2.124,6	2.259,2	2.389,8	2.474,2	2.550,0	2.374,7	2.082,2
CMR-RPC	1.705,6	2.188,2	5.011,2	2.572,7	3.318,0	3.841,1	3.352,0	4.035,9	3.530,5	3.858,8	3.786,6
RCAR-RG	-475,4	750,3	3.050,2	689,2	4.222,1	5.648,6	3.859,0	4.462,5	5.217,3	5.180,0	-4.568,1
REGIMES INTERNES	85,2	39,5	133,3	225,4	142,1	143,8	149,1	162,6	169,5	173,3	163,1
TOTAL	2.781,5	4.665,2	10.209,4	5.480,8	9.806,8	11.892,7	9.749,8	11.135,2	11.467,3	11.586,7	1.463,8

Tableau 13. Soldes globaux des régimes de base

En millions de dirhams	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
CNSS	6.427,8	5.400,6	5.478,1	5.455,0	9.832,9	9.415,5	9.054,7	8.046,9	3.709,1	6.255,6	3.924,7
CMR-RPC	3.571,0	2.878,4	4.057,1	-1.129,5	-1.448,0	-1.790,8	-2.735,5	-1.312,2	-3.917,3	-4.065,1	-1.371,9
RCAR-RG	-801,2	-1.149,0	8.704,1	-1.826,2	1.986,3	2.769,6	1.273,5	1.684,9	2.500,0	1.810,1	-8.780,6
REGIMES INTERNES	-306,0	-376,2	-382,0	-356,7	-557,1	-583,8	-527,7	-743,0	-815,3	-871,3	-945,5
TOTAL	8.891,6	6.753,9	17.857,3	3.142,6	9.814,1	9.810,5	7.065,0	7.676,7	1.476,5	3.129,3	-7.173,3

Tableau 14. Réserves des régimes de base

En millions de dirhams	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
CNSS	40.927,7	45.536,9	48.359,0	53.468,6	58.233,3	65.111,6	70.357,6	74.926,0	74.425,7	75.386,3	75.154,9
CMR-RPC	77.753,5	81.222,3	85.020,7	85.229,4	86.161,0	84.716,7	82.925,9	80.206,3	78.903,8	74.977,5	71.025,9
RCAR-RG	82.263,0	82.245,8	94.561,8	94.228,6	96.177,7	98.090,8	105.229,0	107.586,2	110.894,5	115.548,5	108.540,7
REGIMES INTERNES	2.484,0	2.518,0	2.568,0	2.623,0	2.764,6	2.895,1	3.091,9	3.267,8	4.317,2	5.018,6	5.205,0
TOTAL	203.428,1	211.523,0	230.509,5	235.549,6	243.336,5	250.814,2	261.604,4	265.986,4	268.541,2	270.930,9	259.926,6

Tableau 15. Placements des régimes de base

En millions de dirhams	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Placements immobiliers	1.922,7	1.888,6	1.861,3	1.855,1	1.832,6	1.424,2	2.230,9	8.311,9	10.263,2	13.200,4	14.264,3
Valeurs taux	130.369,1	134.067,7	143.334,9	149.197,5	149.923,9	151.295,8	153.624,2	144.349,4	135.883,6	121.001,3	116.292,7
Actions et parts sociales	37.317,0	38.733,6	41.001,4	39.224,1	34.402,7	38.679,2	43.548,7	42.313,9	45.238,6	44.843,1	46.381,2
Prêts et effets assimilés	0,0	0,0	0,0	0,0	1,6	1,5	0,0	1,3	1,2	1,2	1,2
Dépôts en comptes indisponibles	30.870,9	36.236,2	37.701,2	40.616,1	52.200,4	54.454,3	53.486,1	64.295,3	70.419,5	75.424,3	71.188,8
Autres placements	126,6	99,9	49,4	96,8	51,1	411,1	1622,7	53,1	565,3	5.690,3	3.294,2
TOTAL	200.606,3	211.026,1	223.948,2	230.989,6	238.412,1	246.266,0	254.512,5	259.324,8	262.371,4	260.160,7	251.422,5

Tableau 16. Cotisations des régimes complémentaires

En millions de dirhams	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
CIMR	5.282,4	5.324,2	5.843,1	6.076,4	6.571,8	7.205,0	7.729,1	8.346,3	8.641,6	9.095,5	10.129,7
RCAR-RC	102,9	143,5	110,7	130,0	144,8	138,0	174,2	164,1	149,3	223,2	244,6
ATTAKMILI	10,3	14,4	18,4	18,1	20,9	26,5	44,9	38,5	50,2	117,9	142,5
TOTAL	5.395,6	5.482,1	5.972,3	6.224,5	6.737,5	7.369,4	7.948,3	8.548,9	8.841,1	9.436,6	10.516,8

Tableau 17. Prestations des régimes complémentaires

En millions de dirhams	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
CIMR	3.363,1	3.889,4	4.091,3	4.308,1	4.534,0	4.793,6	5.010,6	5.378,4	5.704,4	6.189,6	6.419,0
RCAR-RC	16,1	18,7	23,6	36,7	39,7	49,7	60,1	75,0	88,3	109,4	120,0
ATTAKMILI	2,3	3,4	6,6	5,2	8,2	12,4	14,4	14,5	15,7	23,7	38,3
TOTAL	3.381,5	3.911,5	4.121,5	4.350,0	4.581,9	4.855,7	5.085,0	5.467,9	5.808,5	6.322,7	6.577,4

Tableau 18. Soldes techniques des régimes complémentaires

En millions de dirhams	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
CIMR	2.129,0	1.684,3	1.993,8	2.043,1	2.037,8	2.411,4	2.718,5	2.967,9	2.937,1	2.905,9	3.710,7
RCAR-RC	86,8	124,8	87,1	93,3	105,0	88,2	114,2	89,1	61,0	113,8	124,6
ATTAKMILI	12,1	11,0	11,8	12,9	12,8	14,1	30,5	24,1	34,5	94,1	104,1
TOTAL	2.227,9	1.820,1	2.092,7	2.149,3	2.155,6	2.513,7	2.863,2	3.081,0	3.032,6	3.113,9	3.939,4

Tableau 19. Soldes financiers des régimes complémentaires

En millions de dirhams	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
CIMR	1.549,6	1.908,5	1.986,5	2.075,8	2.667,0	2.873,0	3.044,2	3.348,1	2.030,9	3.399,8	1.047,7
RCAR-RC	-0,1	-11,4	-8,5	-16,3	61,5	6,6	10,2	2,4	26,0	8,2	-27,6
ATTAKMILI	5,4	5,4	6,6	8,1	10,7	12,9	23,0	14,3	22,9	20,6	15,9
TOTAL	1.555,0	1.902,5	1.984,6	2.067,5	2.739,2	2.892,5	3.077,4	3.364,8	2.079,7	3.428,5	1.036,0

Tableau 20. Soldes globaux des régimes complémentaires

En millions de dirhams	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
CIMR	3.593,9	3.507,6	3.886,9	4.025,4	4.611,2	5.185,2	5.661,7	6.206,1	4.856,0	6.181,4	4.496,4
RCAR-RC	82,2	108,5	74,2	70,1	160,9	90,0	119,3	88,2	83,2	117,6	93,5
ATTAKMILI	13,4	15,8	17,6	20,0	22,4	25,6	51,9	36,1	54,7	112,4	116,7
TOTAL	3.689,5	3.631,8	3.978,8	4.115,6	4.794,4	5.300,7	5.832,9	6.330,5	4.994,0	6.411,3	4.706,6

Tableau 21. Réserves des régimes complémentaires

En millions de dirhams	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
CIMR	28.444,0	31.986,0	35.961,0	40.004,0	44.728,2	50.299,4	56.038,4	62.252,4	67.020,2	69.533,7	72.846,8
RCAR-RC	556,4	704,8	798,3	907,0	1.006,5	1.180,9	1.321,0	1.462,0	1.561,8	1.729,3	1.920,5
ATTAKMILI	50,6	61,3	80,7	99,4	102,4	124,7	150,2	191,8	227,9	282,7	395,0
TOTAL	29.051,0	32.752,1	36.840,1	41.010,3	45.837,1	51.605,0	57.509,6	63.906,3	68.809,9	71.545,6	75.162,3

Tableau 22. Placements des régimes complémentaires

En millions de dirhams	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Placements immobiliers	36,5	87,5	92,6	142,6	1.153,1	1.289,8	1.340,5	1.526,1	1.804,7	5.407,2	7.219,9
Valeurs taux	12.775,5	14.749,6	9.469,1	11.826,0	15.844,4	15.809,7	26.903,2	30.032,3	32.603,7	30.761,3	31.764,7
Actions et parts sociales	13.661,6	15.199,3	24.057,7	26.511,8	22.443,6	23.637,7	26.231,6	29.465,5	31.393,5	35.558,8	36.781,1
Dépôts en comptes indisponibles	0,0	0,0	0,0	0,0	4.139,0	7.900,8	4,7	13,7	1,3	0,0	0,1
Autres placements	781,3	777,6	811,7	681,0	508,5	635,1	579,3	231,4	245,6	138,8	190,1
TOTAL	27.254,9	30.813,9	34.431,1	39.161,4	44.088,5	49.273,0	55.059,3	61.268,9	66.048,9	71.866,1	75.955,9

Tableau 23. Projections des soldes et réserves (en milliards de dirhams)

CMR-RPC	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2040	2050	2060	2070	2080	2081	2082
Solde technique	-9	-10	-11	-12	-13	-14	-15	-15	-12	-3	-9	-36	-55	-55	-55
Solde global	-6	-8	-9	-11	-12	-14	-15	-15	-12	-3	-10	-37	-56	-56	-56
Réserves	59	51	42	31	18	4	-11	-26	-172	-244	-290	-524	-1017	-1073	-1128
CNSS	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2040	2050	2060	2070	2080	2081	2082
Solde technique	-2	-3	-3	-3	-3	-3	-4	-4	-9	-21	-50	-122	-264	-279	-294
Solde global	-1	-1	-1	-1	-2	-2	-2	-3	-10	-23	-53	-128	-274	-289	-305
Réserves	62	61	60	58	57	55	52	50	-22	-198	-591	-1530	-3546	-3835	-4140
RCAR-RG	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2040	2050	2060	2070	2080	2081	2082
Solde technique	-5	-5	-5	-6	-6	-6	-6	-6	-7	-11	-14	-17	-21	-21	-21
Solde global	-0	-0	-1	-1	-1	-1	-2	-2	-4	-11	-14	-17	-21	-21	-22
Réserves	108	108	107	106	105	103	102	100	71	-5	-134	-294	-486	-508	-530
CIMR	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2040	2050	2060	2070	2080	2081	2082
Solde technique	3	3	3	3	3	3	3	3	3	1	-1	-1	2	3	3
Solde global	6	6	7	7	7	8	8	8	12	16	21	32	51	53	56
Réserves	80	86	93	100	107	114	122	131	237	380	566	828	1241	1295	1351

Tableau 24. Indicateur de pérennité financière

Montants en milliards de dirhams	Année du premier déficit global	Année d'épuisement des réserves	Engagements non couverts
CMR-RPC	2015	2028-2029	244
RCAR-RG	2023	2050	81
CNSS-LT	2023	2038	573
CIMR	Non enregistré	Non enregistré	-

B. Assurance maladie obligatoire de base²³

Tableau 25. Bénéficiaires des régimes AMO

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
AMO-CNOPS	2.940.071	2.982.304	3.029.803	3.049.172	3.024.179	3.030.448	3.093.421	3.117.649	3.060.210	3.113.111	3.118.233
AMO-Etudiants	.	.	.	.	56.404	71.654	73.473	232.083	242.763	350.310	467.378
AMO-CNSS	3.563.166	4.525.084	4.900.480	5.200.162	5.542.770	5.959.649	6.378.316	6.820.335	7.273.904	7.862.664	8.313.481
Total bénéficiaires	6.503.237	7.507.388	7.930.283	8.249.334	8.623.353	9.061.751	9.545.210	10.170.067	10.576.877	11.326.085	11.899.092

Tableau 26. Assurés des régimes AMO

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Actifs	2.080.597	2.480.364	2.605.688	2.690.273	2.727.301	2.903.619	3.103.461	3.286.681	3.428.609	3.566.915	3.883.485
Retraités	482.727	526.052	559.114	594.563	628.328	666.681	693.154	729.024	783.181	818.368	837.400
Conjoints et orphelins survivants	208.591	223.196	232.577	239.001	236.545	253.831	260.261	272.993	286.865	303.852	319.503
Autres assurés	2.739	4.345	4.722	4.629	60.999	76.678	78.289	235.806	247.488	355.478	467.378
Total assurés	2.774.654	3.233.957	3.402.101	3.528.466	3.653.173	3.900.809	4.135.165	4.524.504	4.746.143	5.044.613	5.507.766

Tableau 27. Ayants droit des régimes AMO

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
AMO-CNOPS	1.745.871	1.754.786	1.775.611	1.793.579	1.822.792	1.800.517	1.824.942	1.804.190	1.737.189	1.763.021	1.735.765
Conjoints	509.169	515.375	525.406	533.625	516.378	518.285	510.125	517.828	521.685	525.266	521.292
Enfants	1.236.702	1.239.411	1.250.205	1.259.954	1.306.414	1.282.232	1.314.817	1.286.362	1.215.504	1.237.755	1.214.473
AMO-CNSS	1.982.712	2.518.645	2.752.571	2.927.289	3.147.388	3.360.425	3.585.103	3.885.931	4.142.405	4.574.365	4.655.561
Conjoints	607.664	745.772	834.878	902.046	981.409	1.055.136	1.138.000	1.269.173	1.347.796	1.482.487	1.492.015
Enfants	1.375.048	1.772.873	1.917.693	2.025.243	2.165.979	2.305.289	2.447.103	2.616.758	2.794.609	3.091.878	3.163.546
Total AMO	3.728.583	4.273.431	4.528.182	4.720.868	4.970.180	5.160.942	5.410.045	5.690.121	5.879.594	6.337.386	6.391.326

²³ La démographie de l'AMO ne tient pas compte de données relatives à l'AMO-TNS et à l'AMO-TADAMON à cause de leur indisponibilité.

Tableau 28. Taux de couverture de la population marocaine par l'AMO

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Global	19,70%	22,80%	23,50%	24,20%	25,00%	26,00%	27,10%	28,70%	29,40%	31,20%	32,11%
AMO-CNOPS	8,90%	9,10%	9,00%	8,90%	8,90%	8,90%	9,00%	9,40%	9,20%	9,50%	9,68%
AMO-CNSS	10,80%	13,70%	14,50%	15,20%	16,10%	17,10%	18,10%	19,20%	20,20%	21,70%	22,44%

Tableau 29. Taux de couverture des actifs occupés par l'AMO

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Global	19,60%	23,20%	24,20%	24,80%	25,60%	27,10%	28,70%	29,90%	32,50%	33,10%	36,13%
AMO-CNOPS	8,10%	8,20%	8,10%	7,90%	7,40%	7,40%	7,40%	7,50%	7,80%	7,70%	7,94%
AMO-CNSS	11,50%	15,00%	16,10%	16,90%	18,20%	19,70%	21,30%	22,40%	24,70%	25,40%	28,19%

Tableau 30. Ressources de l'AMO-CNSS

<i>En millions de dirhams</i>	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Cotisations	3.655,0	4.098,5	4.442,4	4.846,1	6.153,4	6.522,5	7.289,6	7.873,5	7.576,1	8.802,4	9.957,5
Cotisations patronales	2.188,3	2.749,8	2.907,4	3.142,3	4.056,0	4.256,7	4.739,0	5.027,9	4.728,8	5.288,5	5.922,6
Cotisations salariales	1.230,9	1.086,6	1.258,3	1.403,5	1.734,7	1.876,5	2.131,7	2.398,2	2.370,4	3.012,5	3.488,4
Cotisations des pensionnées	235,7	262,2	276,7	300,3	362,7	389,3	418,9	447,4	476,8	501,4	546,6
Autres cotisations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Produits techniques d'exploitation	1.084,6	1.160,9	1.040,1	1.017,7	994,1	1.165,6	1.390,2	1.368,6	1.648,1	1.400,4	2.013,2
Produits des placements	276,2	36,8	51,3	132,8	428,4	242,2	90,4	115,0	158,7	282,3	316,9
Produits NT courants	-	280,8	337,9	496,2	500,6	559,4	727,2	793,4	921,3	972,2	1.205,5
Produits NT non courants	468,0	574,8	699,2	1.024,2	1.261,7	1.429,5	1.849,4	2.012,7	2.222,7	2.472,3	3.318,7
TOTAL	5.483,7	6.151,8	6.571,0	7.517,1	9.338,2	9.919,2	11.346,7	12.163,2	12.527,1	13.929,5	16.811,8

Tableau 31. Dépenses de l'AMO-CNSS

En millions de dirhams	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Prestations et frais	1.781,7	2.005,6	2.447,9	2.840,8	3.109,5	3.637,1	4.088,4	4.476,3	4.600,3	5.805,0	6.467,7
Prestations et frais payés	1.597,8	1.745,7	2.344,8	2.273,0	3.449,7	3.351,9	4.034,6	4.273,3	4.670,8	5.704,3	6.301,5
Variations des PPAP	146,8	220,4	37,9	498,2	-428,3	189,1	-52,3	90,6	-179,1	-143,3	166,2
Dotation à la réserve de sécurité	37,1	39,5	65,3	69,6	88,1	96,1	106,2	112,4	108,6	244,1	0,0
Charges techniques d'exploitation	1.358,1	1.346,2	1.379,0	1.428,3	1.649,0	1.853,6	1.843,8	1.941,6	1.912,6	2.570,4	3.019,6
Charges des placements	6,35	13,94	10,00	10,24	91,46	40,1	9,9	54,0	36,0	220,3	203,3
Charges NT courantes	-	-	-	-	0,00	-	-	0,0	0,00	7,74	638,7
Charges NT non courantes	424,90	427,10	552,49	934,69	1.380,63	1.523,21	1.588,05	1.763,30	2.009,08	4.096,47	3.165,0
TOTAL	3.571,0	3.792,8	4.389,4	5.214,0	6.230,6	7.054,0	7.530,2	8.235,3	8.558,0	12.699,9	13.494,3

Tableau 32. Ressources de l'AMO-CNOPS

En millions de dirhams	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Cotisations	4.340,3	4.476,1	4.628,4	4.708,0	4.852,9	4.898,1	5.106,0	5.462,9	5.635,1	5.900,2	6.129,1
Cotisations patronales	1.934,0	1.980,6	2.032,1	2.048,2	2.079,7	2.063,7	2.140,3	2.291,0	2.345,3	2.450,0	2.538,8
Cotisations salariales	1.931,5	1.980,6	2.032,1	2.048,2	2.079,7	2.063,7	2.140,3	2.291,0	2.348,0	2.450,0	2.538,8
Cotisations des pensionnées	471,2	511,6	560,7	607,3	689,6	767,8	821,8	877,5	938,7	997,4	1.049,4
Autres cotisations	3,5	3,3	3,6	4,3	3,9	2,9	3,5	3,4	3,1	2,8	2,2
Produits techniques d'exploitation	1,8	3,2	10,0	0,1	2,0	5,4	5,7	6,3	6,6	5,1	9,8
Produits des placements	330,1	492,9	571,0	544,1	1.008,1	1.159,6	1.051,9	619,8	877,4	869,3	763,3
Produits NT courants	13,5	14,3	11,1	21,5	7,7	8,8	4,4	7,6	14,8	6,6	2,4
Produits NT non courants	5,0	2,5	2,0	2,4	1,4	3,9	2,8	10,3	0,6	4,0	4,2
TOTAL	4.690,8	4.989,0	5.222,5	5.276,1	5.872,1	6.075,8	6.170,7	6.107,0	6.534,5	6.785,2	6.908,8

Tableau 33. Dépenses de l'AMO-CNOPS

En millions de dirhams	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Prestations et frais	3.504,1	3.776,9	4.009,9	4.322,6	4.800,1	4.910,7	5.075,9	5.314,2	5.158,6	6.645,6	6.723,1
Prestations et frais payés	3.510,7	3.507,5	4.096,3	4.320,4	4.343,5	5.036,6	4.961,9	5.137,1	4.860,9	6.530,0	5.861,8
Variations des PPAP	-70,9	242,1	-114,9	-46,8	376,6	-221,9	34,9	150,0	253,0	64,5	861,3
Dotation à la réserve de sécurité	64,2	27,3	28,6	49,0	80,0	96,0	79,1	27,1	44,7	51,1	0
Charges techniques d'exploitation	286,3	243,9	264,4	325,1	279,6	294,4	308,6	335,3	351,1	365,2	373,1
Charges des placements	62,1	217,8	202,6	83,4	672,9	892,7	781,7	394,5	190,8	621,6	695,6
Charges NT courantes	0,4	0,2	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,5	0,0	0,2
Charges NT non courantes	5,0	2,5	2,0	105,7	0,7	0,4	7,3	0,7	12,6	663,4	0,7
TOTAL	3.857,9	4.241,3	4.478,9	4.836,7	5.753,3	6.098,3	6.173,6	6.044,6	5.713,7	8.295,9	7.792,5

Tableau 34. Ressources de l'AMO-ETUDIANTS

En millions de dirhams	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Cotisations					17,5	19,6	17,6	62,3	75,5	134,4	155,3
Cotisations patronales					17,1	19,8	17,5	62,2	75,5	134,4	155,2
Cotisations salariales					0,4	- 0,3	0,1	0,0	0,0	0,1	0,1
Cotisations des pensionnées					-	-	-	-	-	-	-
Autres cotisations					-	-	-	-	-	-	-
Produits techniques d'exploitation					-	-	-	0,0	-	-	-
Produits des placements					-	0,2	0,8	1,7	3,8	10,8	14,0
Produits NT courants					2,0	1,6	1,2	0,9	1,4	1,3	0,4
Produits NT non courants					-	0,2	0,1	0,0	0,0	0,0	0
TOTAL					19,5	21,6	19,7	64,9	80,7	146,5	169,7

Tableau 35. Dépenses de l'AMO-ETUDINATS

En millions de dirhams	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Prestations et frais					1,0	4,4	4,6	4,4	3,4	18,6	135,8
Prestations et frais payés					0,5	2,9	4,0	3,3	4,4	13,7	22,1
Variations des PPAP					0,4	1,4	0,5	0,7	-1,4	4,6	3,3
Dotation à la réserve de sécurité					0,1	0,1	0,1	0,3	0,4	0,3	110,4
Charges techniques d'exploitation					3,3	7,7	8,0	8,7	10,1	9,7	9,8
Charges des placements					-	0,0	0,4	1,4	0,8	8,5	11,8
Charges NT courantes					-	-	-	0,0	-	-	-
Charges NT non courantes					-	-	-	-	-	-	-
TOTAL					4,3	12,2	13,0	14,5	14,3	36,8	157,4

Tableau 36. Ressources de l'AMO-TNS

En millions de dirhams	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Cotisations										65,8	2.467,0
Cotisations patronales										0,0	0,0
Cotisations salariales										65,8	2.469,0
Cotisations des pensionnées										0,0	0,0
Autres cotisations										0,0	0,0
Produits techniques d'exploitation										0,0	0,0
Produits des placements										0,0	0,0
Produits NT courants										0,0	1,0
Produits NT non courants										0,1	5,1
TOTAL										65,9	2.475,1

Tableau 37. Dépenses de l'AMO-TNS

En millions de dirhams	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Prestations et frais										11,5	482,1
Prestations et frais payés										4,3	380,0
Variations des PPAP										7,0	102,1
Dotations à la réserve de sécurité										0,2	0,0
Charges techniques d'exploitation										25,8	1.646,0
Charges des placements										0,0	0,0
Charges NT courantes										0,0	0,0
Charges NT non courantes										0,0	0,0
TOTAL										37,3	2.128,0

Tableau 38. Soldes techniques des régimes AMO

En millions de dirhams	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
AMO-CNOPS	836,1	699,2	618,5	385,4	52,9	-12,6	30,1	148,7	476,5	-745,4	-593,9
AMO- CNSS	1.873,3	2.093,0	1.994,5	2.005,4	3.043,8	2.885,5	3.201,2	3.397,2	2.975,8	2.997,4	3.487,8
AMO- Etudiants	-	-	-	-	16,5	15,1	13	57,9	72,1	115,8	129,9
AMO-TNS										54,3	1.986,9
Total	2.709,4	2.792,2	2.613,0	2.390,8	3.113,2	2.888,0	3.244,3	3.603,8	3.524,4	2.422,1	5.010,7

Tableau 39. Soldes financiers des régimes AMO

En millions de dirhams	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
AMO-CNOPS	281,2	289,3	379,5	482,2	342,9	274,9	273,7	232,2	700	253,5	69,2
AMO- CNSS	269,8	303,6	379,2	618,8	837,5	761,5	807,6	854,4	1.044,0	1.026,4	680,3
AMO- Etudiants	-	-	-	-	0	0,2	0,4	0,3	3	2,4	2,1
AMO-TNS										0,0	0,0
Total	551,0	592,9	758,7	1.101,0	1.180,5	1.036,5	1.081,7	1.086,8	1.747,1	1.282,2	751,7

Tableau 40. Soldes globaux des régimes AMO

En millions de dirhams	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
AMO-CNOPS	832,9	747,8	743,6	439,4	118,8	-22,6	-2,8	62,4	820,8	-1.510,7	-883,7
AMO- CNSS	1.912,7	2.359,0	2.181,6	2.303,1	3.107,5	2.865,2	3.816,5	3.927,9	3.969,0	1.229,6	3.317,5
AMO- Etudiants	-	-	-	-	15,1	9,4	6,7	50,5	66,4	109,7	122,7
AMO-TNS										28,6	347,1
Total	2.745,6	3.106,8	2.925,2	2.742,4	3.241,5	2.852,1	3.820,4	4.040,7	4.856,3	-142,8	2.903,6

Tableau 41. Réserves AMO-CNSS

En millions de dirhams	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Excédents cumulés ²⁴	12.323,9	14.682,8	16.864,4	19.167,5	22.366,4	25.230,6	29.047,1	32.972,9	37.558,3	38.787,9	3.316,5
Réserves techniques	775,2	1.035,1	1.138,3	1.706,1	1.365,9	1.651,1	1.704,9	1.907,9	1.837,4	1.938,1	40.892,2
PPAP	666,6	887,0	924,9	1.423,1	994,8	1.184,0	1.131,7	1.222,3	1.043,2	899,8	1.066,0
Réserve de sécurité	108,6	148,1	213,4	283,0	371,0	467,1	573,3	685,6	794,2	1.038,3	39.826,2
Total	13.099,0	15.718,0	18.002,7	20.873,5	23.732,3	26.881,7	30.752,0	34.880,9	39.395,7	40.726,0	44.208,7

²⁴ Correspond aux Excédents non affectés à partir de 2022 à la suite de l'entrée en vigueur de la circulaire PS/9/21.

Tableau 42. Réserves AMO-CNOPS

En millions de dirhams	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Excédents cumulés ¹⁹	5.037,1	5.766,6	6.491,6	6.930,9	7.049,8	7.027,2	7.024,4	7.086,8	7.910,3	6.399,6	-883,7
Réserves techniques	1.710,7	1.980,1	1.893,8	1.896,0	2.352,6	2.226,7	2.340,7	2.517,8	2.815,5	2.931,1	10.191,9
PPAP	870,0	1.112,1	997,2	950,5	1.327,1	1.105,2	1.140,1	1.290,0	1.543,0	1.607,5	2.468,8
Réserve de sécurité	840,7	868,0	896,5	945,5	1.025,5	1.121,5	1.200,6	1.227,7	1.272,4	1.323,6	7.723,1
Total	6.747,9	7.746,8	8.385,3	8.826,9	9.402,4	9.253,9	9.365,1	9.604,5	10.725,8	9.330,6	9.308,2

Tableau 43. Réserves AMO-ETUDIANTS

En millions de dirhams	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Excédents cumulés ¹⁹					19,6	29,0	35,7	86,1	152,6	262,3	12,3
Réserves techniques					0,6	2,0	2,6	3,7	2,6	7,5	383,5
PPAP					0,4	1,8	2,3	3,1	1,6	6,2	9,5
Réserve de sécurité					0,1	0,2	0,3	0,6	1,0	1,3	374
Total					20,1	31,0	38,3	89,8	155,2	269,8	395,8

Tableau 44. Réserves AMO-TNS

En millions de dirhams	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Excédents cumulés ¹⁹										38,4	344,8
Réserves techniques										7,2	147,7
PPAP										7,0	109,1
Réserve de sécurité										0,2	38,6
Total										45,6	492,6

C. Secteur de la mutualité

Tableau 45. Bénéficiaires des sociétés mutualistes

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Actifs	832.494	855.818	869.007	875.935	890.560	851.677	862.200	866.779	865.551	877.392
Retraités	222.937	231.711	247.545	268.713	304.547	336.686	362.038	387.240	406.499	425.106
Conjoints survivants	65.868	68.278	70.879	74.180	77.415	79.573	82.461	86.769	91.868	91.264
Autres	2.052	2.159	2.238	2.353	2.421	3.222	4.248	2.396	2.436	2.397
Total adhérents	1.123.352	1.157.965	1.189.669	1.221.181	1.274.943	1.271.158	1.310.947	1.343.184	1.366.354	1.396.159
Conjoints	484.442	495.612	508.006	520.624	546.613	601.216	595.333	597.302	590.314	601.620
Enfants	1003.507	1019.660	1032.452	1045.539	1084.076	1178.955	1.142.544	1.132.256	1.115.146	1.209.554
Total ayants droit	1.487.949	1.515.272	1.540.458	1.566.163	1.630.689	1.780.171	1.737.877	1.729.557	1.705.460	1.811.174
Total bénéficiaires	2.611.301	2.673.237	2.730.127	2.787.344	2.905.651	3.051.348	3.048.843	3.072.760	3.071.833	3.207.352

Tableau 46. Adhérents des caisses autonomes

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Actifs	707.764	728.990	760.690	765.501	754.381	791.535	807.815	809.621	793.588	803.718
Retraités	179.778	188.011	213.743	234.591	264.564	306.968	328.935	351.818	360.158	376.827
Conjoints survivants	30.875	32.391	33.945	34.482	36.605	42.673	44.831	40.101	40.810	39.399
Autres	1.554	1.642	1.702	1.784	1.855	1.919	2.909	973	1.000	1.025
Total adhérents	919.971	951.034	1.010.081	1.036.358	1.057.405	1.143.095	1.184.490	1.202.513	1.195.556	1.220.969

Tableau 47. Ressources des sociétés mutualistes

<i>En millions de dirhams</i>	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Cotisations	1.917,4	2.024,3	2.023,6	2.167,8	2.091,7	2.266,2	2.351,7	2.500,6	2.528,1	2.454,7
Cotisations patronales	529,2	556,2	540,4	568,7	496,8	632,9	658,7	751,5	688,0	530,0
Cotisations - Couverture de base	422,1	446,8	430,1	455,2	456,9	460,8	472,6	553,8	487,8	464,4
Cotisations - Couverture complémentaire	16,4	16,7	15,7	16,8	17,9	150,7	164,2	175,8	176,7	40,6
Cotisations - Caisses autonomes	90,7	92,6	94,6	96,6	21,9	21,4	21,9	21,9	23,5	24,9
Cotisations salariales	1.188,1	1.229,0	1.232,7	1.324,8	1.269,2	1.275,6	1.301,8	1.305,8	1.335,3	1.365,4
Cotisations - Couverture de base	346,0	351,0	359,0	362,4	348,0	349,1	358,9	340,4	364,8	390,0
Cotisations - Couverture complémentaire	326,3	347,6	339,4	424,4	431,0	444,9	452,1	505,4	518,6	524,0
Cotisations - Caisses autonomes	515,8	530,4	534,3	538,0	490,2	481,6	490,8	460,0	451,9	451,4
Cotisations des pensionnées	154,8	176,5	192,5	217,4	252,9	276,3	290,1	316,3	338,5	366,8
Cotisations - Couverture de base	32,7	42,8	44,1	36,5	48,3	49,2	46,7	49,8	58,7	61,2
Cotisations - Couverture complémentaire	85,0	91,8	104,2	132,1	151,2	168,2	182,3	198,0	209,4	226,1
Cotisations - Caisses autonomes	37,0	41,9	44,2	48,7	53,4	58,8	61,1	68,4	70,4	79,6
Cotisations des indépendants ou professions libérales	29,0	37,7	38,5	40,5	55,6	56,7	57,9	60,3	68,9	82,3
Cotisations - Couverture de base	22,8	30,9	31,1	32,9	35,3	35,6	36,7	39,3	46,2	58,7
Cotisations - Couverture complémentaire	0,0	0,0	0,0	0,0	12,0	12,5	12,7	12,5	13,4	13,7
Cotisations - Caisses autonomes	6,2	6,8	7,3	7,6	8,3	8,5	8,5	8,4	9,3	9,9
Autres cotisations salariales	15,7	23,6	18,9	15,8	17,0	26,2	37,3	63,0	93,4	105,8
Cotisations - Couverture de base	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Cotisations - Couverture complémentaire	8,3	11,4	6,3	3,3	3,0	9,2	13,7	7,7	6,6	9,3
Cotisations - Caisses autonomes	7,4	12,2	12,6	12,4	14,0	17,0	23,7	55,3	86,7	96,4
Prélèvement sur la réserve de sécurité	0,0	0,8	0,0	0,0	0,0	0,0	2,3	0,0	0,0	0,0
Ajustements de cotisations	0,6	0,6	0,6	0,6	0,3	-1,4	3,6	3,7	4,0	4,2
Produits techniques d'exploitation	34,0	32,7	60,4	41,8	61,6	69,5	73,5	89,8	77,5	108,4
Produits des placements	16,7	17,9	32,6	16,0	51,7	64,4	72,6	128,5	136,9	124,3
Produits non techniques courants	272,3	364,9	424,3	498,9	254,3	274,9	289,5	265,0	200,3	306,1
Produits d'exploitations œuvres sociales	85,2	86,1	89,5	87,3	96,6	138,3	125,4	74,6	39,7	66,6
Produits financiers non techniques courants	172,4	261,7	312,0	383,3	128,9	96,4	116,1	139,1	113,7	180,4
Produits non techniques non courants	15,8	4,4	2,7	4,4	3,5	4,9	13,3	7,7	10,3	12,9
TOTAL	2.256,2	2.444,2	2.543,5	2.728,8	2.462,7	2.679,9	2.800,5	2.991,7	2.953,2	3.006,3

Tableau 48. Dépenses des sociétés mutualistes

En millions de dirhams	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Prestations et frais	1.415,8	2.833,2	1.673,1	1.633,0	1.432,9	1.689,6	1.693,2	1.587,2	1.771,9	1.923,0
Prestations et frais payés	1.338,6	1.330,6	1.547,2	1.607,4	1.574,9	1.615,2	1.776,8	1.634,3	1.697,3	2.024,0
Prestations payées - maladie	920,3	844,6	1.007,2	1.028,9	1.041,4	1.126,7	1.126,9	1.171,5	1.146,0	1.384,8
Prestations payées - Couverture de base	586,4	582,5	601,3	608,3	632,9	642,3	644,6	666,7	645,1	715,9
Prestations payées - Couverture complémentaire	333,9	262,1	405,9	420,7	408,6	484,5	482,3	504,8	500,9	668,9
Prestations payées - autres risques	417,6	485,4	539,5	578,1	533,2	488,2	649,6	462,8	550,3	639,2
Frais accessoires	0,6	0,6	0,5	0,3	0,3	0,3	0,2	0,0	1,0	0,0
Variations des PPAP	-10,1	150,0	34,4	15,9	-67,6	46,4	-39,9	-11,6	47,9	-0,7
Variations des provisions mathématiques	82,0	1349,6	88,2	6,5	-77,7	24,0	-47,3	-39,6	22,7	-104,2
Dotation à la réserve de sécurité	4,6	3,2	3,2	3,3	3,5	3,7	3,6	4,0	3,9	4,0
Variations des autres provisions techniques	0,9	-0,2	0,1	-0,2	-0,3	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0
Charges techniques d'exploitation	261,1	359,4	414,6	534,1	390,5	442,2	467,6	421,4	582,4	483,9
Charges des placements	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	1,7	0,0	23,7	20,7	52,1
Charges non techniques courantes	172,2	182,3	172,6	165,0	156,4	159,2	153,3	142,8	127,9	145,1
Charges d'exploitations œuvres sociales	163,3	171,6	161,4	156,3	148,5	215,2	195,8	115,0	104,9	183,5
Charges financières non techniques courantes	7,0	8,9	9,1	6,7	5,8	6,1	2,9	1,9	3,6	1,1
Charges non techniques non courantes	14,6	8,7	8,0	10,1	15,2	18,8	13,2	18,9	19,8	10,2
TOTAL	1.864,7	3.384,5	2.269,2	2.343,0	1.996,0	2.312,3	2.329,3	2.194,0	2.522,6	2.614,3

Tableau 49. Soldes techniques²⁵ des sociétés mutualistes

En millions de dirhams	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Couverture médicale de base	237,2	289,0	263,0	278,8	255,7	252,5	270,2	316,6	312,5	258,6
Couverture médicale complémentaire	102,1	205,3	59,7	156,0	206,4	301,1	342,7	394,7	420,2	144,8
Caisses autonomes	239,5	198,5	153,6	125,3	54,7	99,2	-43,6	151,3	95,0	23,0
Œuvres sociales	-78,2	-85,5	-71,9	-69,0	-51,9	-76,9	-70,5	-40,4	-127,5	-116,9

²⁵ Différence entre cotisations et prestations et frais payés

D. Caisse Nationale de Retraites et d'Assurances

Tableau 50. Activité de la CNRA

Gestion propre	• Régime complémentaire de retraite (RECORE) • Fonds de Retraite des Avocats du Maroc (FRAM) • Addamane Al Hirafi (ADH) • Capital Fin de Carrière (CFC) • Systèmes de pensions figées (TAQA ex JLEC, SODEP ex ODEP, ONCF, DRAPOR) • Prestations de la caisse interne de retraites de l'OCP (CIR OCP) • Produits des rentes différées (INSAF) • Produits des rentes immédiates • Rentes du personnel de l'ex-administration des Fonds du Travail (Ex-FDT)	• Rentes Accidents du Travail et Maladies Professionnelles (AT/MP) et accidents de droits commun (ADC) • Rentes Accidents de la Circulation (AC)
Gestion pour compte de tiers	• Gestion des pensionnés REDAL • Régime de Retraite des Membres de la Chambre des Conseillers (RRMCC) • Caisse de Retraite de l'Ordre des Avocats de Casablanca (CRAC)	• Charbonnages du Maroc (CDM) • Fonds d'Entraide Familiale (FEF) • Fonds du Travail (FDT) • Aide aux veuves • Fondation AHLY • Tayssir

Tableau 51. Effectif des rentiers de la CNRA

	2021	2022
AT	56.721	64.336
MP	6.851	7.147
ADC	3.209	3.201
AC	14.910	15.216
Total rentiers	81.691	89.900

Tableau 52. Effectif des assurés de l'activité retraite de la CNRA

	2021	2022
Rentes Immédiates	0	821
DRAPOR	10	9
JLEC	189	182
ONCF	8	0
ODEP	0	0
OCP	1 200	650
INSAF	91	83
RECORE	68.884	71.392
FRAM	6 197	6 277
HIRAFI	27.436	27.269
CFC	564	557
Total	104.579	107.240

Tableau 53. Effectif des assurés bénéficiaires de rentes de l'activité retraite de la CNRA

	2021	2022
Rentes Immédiates	0	911
DRAPOR	14	13
JLEC	58	63
ONCF	120	116
ODEP	15	14
OCP	26.943	27.408
INSAF	8	13
RECORE	1.472	1.476
FRAM	864	889
HIRAFI	77	84
CFC	0	0
Total	29.571	30.987

Tableau 54. Effectif des ayants droit de l'activité retraite de la CNRA

	2021	2022
Rentes Immédiates	0	0
DRAPOR	0	0
JLEC	8	8
ONCF	52	54
ODEP	2	2
OCP	12.887	12.159
INSAF	0	0
RECORE	328	379
FRAM	182	187
HIRAFI	19	20
CFC	0	0
Total	13.478	12.809

Tableau 55. Ressources de la CNRA

<i>En millions de dirhams</i>	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Cotisations / Capitaux constitutifs reçus	976,5	1.238,7	1.335,2	1.721,6	2.085,9	2.338,8	1.978,3	2.607,6
Produits de placements	581,3	834,0	733,6	709,2	876,5	2.363,8	2.873,7	2.739,6
Produits d'exploitation	33,3	29,8	27,8	31,6	23,5	30,1	21,3	28,4
Produits non techniques courants	5,3	4,5	3,1	6,2	4,3	2,4	0,6	0,9
Produits non techniques non courants	0,5	1,0	0,0	0,2	0,3	0,1	0,0	0,1
Total	1.596,9	2.108,0	2.099,7	2.468,9	2.990,7	4.735,1	4.873,9	5.376,5

Tableau 56. Dépenses de la CNRA

<i>En millions de dirhams</i>	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Prestations ou capitaux payés	770,1	856,1	1.016,1	1.199,4	1.323,8	1.520,6	1.587,2	1.899,4
Dotations des provisions techniques	681,2	997,0	746,8	1.058,7	1.429,0	1.607,4	1.042,7	3.344,6
Charges d'exploitation	81,6	79,4	91,4	107,1	105,4	107,8	115,8	132,3
Charges de placements	48,5	63,2	45,2	73,0	28,1	1397,3	1967,6	421,8
Charges non techniques non courantes	3,6	0,2	0,0	1,2	0,6	1,0	0,4	0,0
Total	1.585,0	1.996,0	1.899,6	2.439,4	2.887,0	4.634,1	4.713,8	5.798,1

Tableau 57. Soldes de la CNRA

<i>En millions de dirhams</i>	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Solde technique	206,3	382,5	319,0	522,3	762,1	818,2	391,1	708,2
Solde Financier	532,7	770,7	688,4	636,2	848,4	966,4	906,0	2.317,8
Solde global	11,8	112,0	200,1	29,5	103,7	101,1	160,2	-421,6

Tableau 58. Réserves de la CNRA

<i>En millions de dirhams</i>	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Provisions mathématiques	13.391,0	14.589,2	15.318,6	16.389,4	17.787,6	19.299,7	20.453,2	24.068,3
Provisions pour rentes à payer	548,2	343,4	355,7	344,5	374,3	462,8	352,8	359,8
Provisions pour aléas financiers	261,7	261,7	261,7	261,7	261,7	261,7	261,7	0,0
Fonds indemnités AC et autres provisions	83,0	96,4	110925,4	114,3	122,4	127,4	127,3	114,3
Total	14.283,9	15.290,7	126.861,4	17.109,9	18.546,0	20.151,7	21.195,0	24.542,4

Liste des figures

Figure 1 : Effectifs des actifs et des retraités des régimes de base (en milliers)	13
Figure 2 : Rapport démographique des régimes de base	13
Figure 3 : Effectifs des actifs et des retraités des régimes complémentaires (en milliers)	14
Figure 4 : Rapport démographique des régimes de retraite complémentaires	14
Figure 5 : Cotisations et prestations des régimes de base (en milliards de dirhams)	15
Figure 6 : Evolution des réserves des régimes de base (en milliards de dirhams)	15
Figure 7 : Cotisations et prestations des régimes complémentaires (en milliards de dirhams)	16
Figure 8 : Evolution des réserves des régimes complémentaires (en milliards de dirhams)	16
Figure 9 : Projection des réserves des régimes de retraite (en milliards de dirhams)	17
Figure 10 : Evolution du nombre des bénéficiaires de l'AMO (en milliers)	21
Figure 11 : Evolution des taux de couverture de l'AMO	21
Figure 12 : Evolution des cotisations et des prestations des régimes AMO (en milliards de dirhams)	22
Figure 13 : Evolution du rapport Prestations et frais / Cotisations des régimes AMO	22
Figure 14 : Evolution du nombre des bénéficiaires des sociétés mutualistes (en millions)	23
Figure 15 : Evolution du solde technique et du solde global des sociétés mutualistes (en millions de dirhams)	24
Figure 16 : Evolution des fonds de réserves des sociétés mutualistes (en milliards de dirhams)	24
Figure 17 : Evolution du nombre des rentiers AT/MP, AC et ADC (en milliers)	27
Figure 18 : Evolution du nombre des assurés, des bénéficiaires de rentes et des ayants droit des assurances consenties (en milliers)	27
Figure 19 : Evolution des primes et capitaux constitutifs et des prestations de la CNRA (en milliards de dirhams)	28
Figure 20 : Evolution des provisions techniques de la CNRA (en milliards de dirhams)	28

Liste des tableaux

Tableau 1. Evolution des actifs cotisants des régimes de base	30
Tableau 2. Evolution des bénéficiaires des régimes de base	30
Tableau 3. Couverture des actifs occupés par les régimes de base	31
Tableau 4. Rapport démographique des régimes de base	31
Tableau 5. Effectif des cotisants des régimes complémentaire	31
Tableau 6. Effectif des bénéficiaires des régimes complémentaire	32
Tableau 7. Taux de couverture complémentaire (Actifs)	32
Tableau 8. Taux de couverture complémentaire (Retraités)	32
Tableau 9. Cotisations des régimes de base	33
Tableau 10. Prestations des régimes de base	33
Tableau 11. Soldes techniques des régimes de base	33
Tableau 12. Soldes financiers des régimes de base	33
Tableau 13. Soldes globaux des régimes de base	34
Tableau 14. Réserves des régimes de base	34
Tableau 15. Placements des régimes de base	34
Tableau 16. Cotisations des régimes complémentaires	35
Tableau 17. Prestations des régimes complémentaires	35
Tableau 18. Soldes techniques des régimes complémentaires	35
Tableau 19. Soldes financiers des régimes complémentaires	35
Tableau 20. Soldes globaux des régimes complémentaires	36
Tableau 21. Réserves des régimes complémentaires	36

Tableau 22. Placements des régimes complémentaires	36
Tableau 23. Projections des soldes et réserves (en milliards de dirhams)	37
Tableau 24. Indicateur de pérennité financière	37
Tableau 25. Bénéficiaires des régimes AMO	38
Tableau 26. Assurés des régimes AMO	38
Tableau 27. Ayants droit des régimes AMO-CNOPS et AMO-CNSS	38
Tableau 28. Taux de couverture de la population marocaine par l'AMO	39
Tableau 29. Taux de couverture des actifs occupés par l'AMO	39
Tableau 30. Ressources de l'AMO-CNSS	39
Tableau 31. Dépenses de l'AMO-CNSS	40
Tableau 32. Ressources de l'AMO-CNOPS	40
Tableau 33. Dépenses de l'AMO-CNOPS	41
Tableau 34. Ressources de l'AMO-ETUDIANTS	41
Tableau 35. Dépenses de l'AMO-ETUDINATS	42
Tableau 36. Ressources de l'AMO-TNS	42
Tableau 37. Dépenses de l'AMO-TNS	43
Tableau 38. Soldes techniques des régimes AMO	43
Tableau 39. Soldes financiers des régimes AMO	44
Tableau 40. Soldes globaux des régimes AMO	44
Tableau 41. Réserves AMO-CNSS	44
Tableau 42. Réserves AMO-CNOPS	45
Tableau 43. Réserves AMO-ETUDIANTS	45
Tableau 44. Réserves AMO-TNS	45
Tableau 45. Bénéficiaires des sociétés mutualistes	46
Tableau 46. Adhérents des caisses autonomes	46
Tableau 47. Ressources des sociétés mutualistes	47
Tableau 48. Dépenses des sociétés mutualistes	48
Tableau 49. Soldes techniques des sociétés mutualistes	48
Tableau 50. Activité de la CNRA	49
Tableau 51. Effectif des rentiers de la CNRA	50
Tableau 52. Effectif des assurés de l'activité retraite de la CNRA	50
Tableau 53. Effectif des assurés bénéficiaires de rentes de l'activité retraite de la CNRA	50
Tableau 54. Effectif des ayants droit de l'activité retraite de la CNRA	50
Tableau 55. Ressources de la CNRA	51
Tableau 56. Dépenses de la CNRA	51
Tableau 57. Soldes de la CNRA	51
Tableau 58. Réserves de la CNRA	51

Annexes

Annexe 1. Glossaire

A

Adhérent

- Organisme employeur adhérent au régime de retraite pour le compte de ses employés. L'engagement de l'employeur porte sur le prélèvement des cotisations salariales sur les rémunérations servies aux employés et sur leur règlement avec les contributions patronales à la caisse de retraite.
- Personne physique qui, après avoir adhéré à une société mutualiste, est assurée par celle-ci et bénéficie des prestations prévues en cas de réalisation des risques couverts par ladite société.

Affilié

Employé affilié au régime de retraite suite à l'adhésion de son employeur. L'affilié paye la cotisation salariale et bénéficie, ainsi que ses ayants droit, des prestations garanties par le régime de retraite (pension de vieillesse, pensions d'ayants cause ou survivants, allocations familiales...).

Allocations familiales

Indemnités familiales servies par les régimes de retraite. Elles peuvent être accordées, selon le régime, soit aux actifs et aux retraités, soit aux seuls retraités.

Assuré

Personne assujettie à l'obligation d'assurance maladie de base immatriculée au régime dont elle relève.

Ayants droit

- Conjoint et orphelins bénéficiant ou pouvant bénéficier d'une pension de réversion suite au décès d'un affilié d'un régime de retraite en activité ou à la retraite.
- Personne de la famille à la charge d'un assuré AMO ou d'un adhérent du secteur mutualiste pouvant bénéficier des prestations garanties dans ce cadre.

B

Bilan actuariel

Etat qui permet d'évaluer la situation financière d'un régime de retraite à une date future donnée à travers l'évaluation de ses engagements futurs et de ses ressources disponibles et futures, ce qui permet de dégager soit un excédent soit un déficit actuariel.

C

Capitalisation

Système de retraite où les cotisations et les contributions versées par les affiliés et leurs employeurs, inscrites dans des livrets individuels, sont investies dans le marché financier et revalorisées chaque année. L'affilié cotisant acquiert des droits de retraite gagés sur les provisions constituées et sur la politique de placement suivie par le gestionnaire du régime.

Cotisation

Somme payée par l'adhérent ou l'assuré en contrepartie du risque pris en charge par la société mutualiste ou l'organisme gestionnaire de l'AMO.

Contributions patronales

Sommes supportées par les employeurs dans le cadre de leur adhésion à un régime de retraite pour la constitution des droits à la retraite de leurs employés.

Cotisations salariales

Sommes prélevées par l'employeur adhérent au régime de retraite sur les rémunérations servies aux employés. Ces cotisations sont destinées à l'acquisition des droits. La cotisation salariale est exprimée soit en pourcentage de la rémunération, soit sous forme de forfait.

D

Déficit actuariel

Différence entre la somme des réserves disponibles à l'année de base et des recettes futures actualisées d'une part, et la somme des dépenses futures actualisées et de l'engagement à l'horizon des projections en « régime fermé » d'autre part.

O

Œuvres sociales mutualistes

Toute œuvre d'hygiène, de prévention ou de cure ainsi que les maisons de repos et de retraite telles que dispensaires, maternités, consultations de nourrissons, cabinets dentaires, cabinets médicaux, cliniques, maisons de santé ou de traitement.

P

Pension de retraite

Allocation servie régulièrement à l'affilié par le régime de retraite suite à la liquidation de ses droits à partir de la cessation d'activité pour limite d'âge ou départ anticipé à la retraite.

Pension de réversion

Pension servie aux ayants droit suite au décès de l'affilié actif ou du retraité titulaire d'une pension de retraite.

Pension d'invalidité

Allocation servie régulièrement aux affiliés victimes d'une invalidité entraînant une incapacité définitive ou temporaire d'exercer leurs fonctions.

R

Rapport démographique

Rapport entre le nombre des actifs cotisants du régime de retraite et celui des retraités.

Régime à cotisations définies

Système géré en répartition ou en capitalisation où le niveau de la prestation à servir est fonction des cotisations versées.

Régime à prestations définies

Système géré en répartition ou en capitalisation où le montant de la prestation est défini à l'avance. Le montant des cotisations est fixé notamment en fonction du niveau de ces prestations.

Répartition

Système appliqué le plus couramment aux régimes de base assis sur la solidarité intergénérationnelle. Les prestations de retraite sont réglées en utilisant les cotisations reçues pendant la même période. Quoiqu'il s'agisse d'une gestion de trésorerie, le régime peut constituer des provisions alimentées par les excédents des recettes sur les dépenses annuelles et ce, dans le but de renforcer les résultats de sa gestion annuelle à court, moyen et long terme.

L'affilié cotisant acquiert des droits de retraite qui seront financés lors de leur liquidation par les contributions des générations suivantes. Il possède une créance gagée sur la solidarité intergénérationnelle et sur la pérennité du régime.

Revalorisation

Les pensions de retraite sont révisées ou revalorisées afin de protéger le pouvoir d'achat des bénéficiaires de pensions. Cette revalorisation peut reposer sur l'évolution des prix, l'évolution des salaires ou même le taux de croissance du PIB. Elle est soit automatique et annuelle soit épisodique en fonction d'une décision des pouvoirs publics ou des organes du régime de retraite.

S

Sociétés mutualistes

Groupements à but non lucratif, créés conformément au dahir n° 1-57-187 du 24 joumada II 1383 (12 novembre 1963) portant statut de la mutualité et qui, au moyen de cotisations de leurs membres, se proposent de mener dans l'intérêt de ceux-ci ou de leur famille, une action de prévoyance, de solidarité et d'entraide tendant à la couverture des risques pouvant atteindre la personne humaine.

T

Taux d'activité (net)

Rapport de la population active (actifs occupés et chômeurs) âgée de 15 ans et plus à la population totale du même âge.

Annexe 2. Sigles et Abréviations

AC	Accident de Circulation
ADC	Accident de Droit Commun
AMO	Assurance Maladie Obligatoire
AT	Accident de travail
BAM	Bank Al Maghrib
CDG	Caisse de Dépôt et de Gestion
CIMR	Caisse Interprofessionnelle Marocaine de retraite
CIR OCP	Caisse interne de retraite de l'Office Chérifien des Phosphates
CMCAS	Caisse Mutuelle Complémentaire et d'Action Sociale-Office National de l'Electricité et de l'Eau Potable-Branche Electricité-
CMIM	Caisse Mutualiste Interprofessionnelle Marocaine
CMR	Caisse Marocaine des Retraites
CMR-RPC	Régime des pensions civiles géré par la Caisse Marocaine des Retraites
CMR-RPM	Régime des pensions militaires géré par la Caisse Marocaine des Retraites
CNOPS	Caisse Nationale des Organismes de Prévoyance Sociale
CNRA	Caisse Nationale de Retraites et d'Assurances
CNSS	Caisse Nationale de Sécurité sociale
CNSS-AF	Branche allocations familiales du régime de sécurité sociale de la CNSS
CNSS-CT	Branche court terme du régime de sécurité sociale de la CNSS
CNSS -LT	Branche long terme du régime de sécurité sociale de la CNSS
HCP	Haut-Commissariat au Plan
MAMT	Mutuelle d'Assistance Médicale et Prévoyance Sociale des Tabacs
MAS	Mutuelle d'Action Sociale
MDII	Mutuelle des Douanes et Impôts Indirects
MGBM	Mutuelle Générale Des Barreaux Du Maroc
MGEN	Mutuelle Générale de l'Education Nationale

MGPAP	Mutuelle Générale du Personnel des Administrations Publiques
MGPT	Mutuelle des Postes et Télécommunications
MNA	Mutuelle Nationale des Artistes
MODEP	Mutuelle de l'Office d'Exploitation des Ports
MP	Maladie Professionnelle
MPBP	Mutuelle de Prévoyance des Banques Populaires
MPSC	Mutuelle de Prévoyance Sociale des Cheminots
MUPRAS	Mutuelle de Prévoyance & d'Actions Sociales de Royal Air Maroc
MUGEPHAR	Mutuelle Générale des Pharmaciens et des Professionnels de la Santé
MUSMODEP	Mutuelle des unités sanitaires et sociales des employés et retraités de la société d'exploitation des ports
MUSFAAM	Mutuelles des unités sanitaires des fonctionnaires et agents assimilés du Maroc
OMFAM	Œuvres de Mutualité des Fonctionnaires et Agents Assimilés
ONEE	Office National de l'Electricité et de l'Eau Potable
PPAP	Provisions pour Prestations à Payer
PM	Provisions Mathématiques
RCAR-RC	Régime complémentaire du Régime Collectif d'Allocation de Retraite
RCAR-RG	Régime général du Régime Collectif d'Allocation de Retraite
SMIG	Salaire minimum interprofessionnel garanti
SFSN	Société Fraternelle de secours mutuels et orphelinat du personnel de la Sûreté Nationale
TNS	Travailleurs Non-Salariés

Annexe 3. Principales hypothèses des projections actuarielles des régimes de retraite

1. CMR-RPC

Evolution des effectifs	Accroissement de la population de 1% par an sur 20 ans pour le personnel de l'Etat et de 0,5% pour celui des collectivités territoriales (CT), et remplacement des départs par la suite.
Evolution des salaires	Taux d'évolution par sexe et par âge dont la moyenne est de 3,8% pour le personnel de l'Etat et 3,7% pour le personnel des collectivités territoriales.
Mortalité	TV73-77 en 2021 et TV88-90 en 2081
Taux de rendement financier	4,5%
Taux d'actualisation	Taux zéro coupon résultant des taux de référence des bons de trésor du 31/12/2022 communiqués par Bank Al Maghrib.

2. CNSS (branche long terme)

Evolution des effectifs	Taux d'évolution annuels qui ressortent de la projection de la population marocaine (HCP 2014-2050), des hypothèses sur l'évolution des taux d'activité par classes d'âges et par sexe, du taux de salariat et celui du taux d'emprise des salariés du secteur privé (part des salariés du privé couverts par la CNSS).
Evolution des salaires	Taux d'évolution par sexe et par âge : Ces taux font ressortir une moyenne annuelle de 2,3%. Une correction de ces taux en 2022 est effectuée pour compenser la baisse de l'assiette des cotisations constatée entre 2019 et 2020 à la suite de la crise sanitaire.
Mortalité	TV73-77 en 2021 et TV88-90 en 2081
Taux de rendement financier	3,0%
Taux d'actualisation	Taux zéro coupon résultant des taux de référence des bons de trésor du 31/12/2022 communiqués par Bank Al Maghrib.

3. RCAR-RG

Evolution des effectifs	Personnel des établissements publics : application d'un taux de +1%/an (net des flux sortants : décès, liquidation des droits, passage à l'état inactif etc.) sur 20 ans et stabilisation sur le reste de la période de projection.
--------------------------------	---

	Personnel de l'Etat et des collectivités territoriales : +0,5%/an durant les 20 premières années et stagnation sur le reste de la période de projection.
Evolution des salaires	Table par âge dont la moyenne est de 4,3% pour le personnel des organismes publics, 2,5% pour le personnel de l'Etat et 3,6% pour le personnel des collectivités locales.
Mortalité	TV73-77 en 2021 et TV88-90 en 2081
Taux de rendement financier	4,5%
Taux d'actualisation	Taux zéro coupon résultant des taux de référence des bons de trésor du 31/12/2022 communiqués par Bank Al Maghrib.

4. CIMR

Evolution des effectifs	Type 1 : 1,5%/an jusqu'à l'horizon de projection Type 2 : 2500 personnes par an sur toute la période de projection.
Evolution des salaires	Type 1 : Table par âge dont la moyenne est de 5,5%.
Evolution annuelle de la valeur d'acquisition d'un point	3,5%
Mortalité	TV88-90
Taux de rendement financier	4,5%
Taux d'actualisation	Taux zéro coupon résultant des taux de référence des bons de trésor du 31/12/2022 communiqués par Bank Al Maghrib.



Adresse : Avenue Al Araar, Hay Riad, Rabat - Maroc

Tél : +212 (5) 38 06 08 18

Fax : +212 (5) 38 06 08 99 / 08 01

E-mail : contact@acaps.ma

Site web : www.acaps.ma